

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission de la fonction publique  
et des infrastructures sportives**

Lundi 18 mai 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
La politique régionale de rénovation des terrains synthétiques en Wallonie – Visite.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Özlem Özen – M. Vincent Palermo – M. Vincent Maillen.	
<b>AUDITIONS</b> .....	2
Rapports d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour les années 2024 et 2025.....	2
Confiance au président et au rapporteur.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Vincent Palermo.	
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	2
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation du bois dans les infrastructures sportives ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Maxime Daye à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la hausse des coûts des terrains synthétiques »...3	
Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la subvention régionale pour l'extension du centre sportif Sillysports ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la limitation de fumer au sein des infrastructures sportives ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur des infrastructures sportives ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'installation potentielle d'une nouvelle piste d'athlétisme à Dour ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le recours à la consultance, aux bureaux d'études et d'avocats au sein du cabinet de Mme la Ministre ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Lambelin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le cadastre des bâtiments publics wallons ».....9

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de M. Christophe Bastin à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le changement de système d'exploitation au sein de l'administration wallonne et des organismes publics régionaux »..... 10

Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Bastin – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de moyens pour la mise en œuvre des ambitions de la stratégie Genre et Droits des femmes » ;

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les réformes gouvernementales contredisant les ambitions affichées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »..... 12

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'inquiétude grandissante des agents du Service public de Wallonie (SPW) face à la réforme du télétravail et à ses conséquences humaines et sociales » ;

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la contradiction gouvernementale sur l'énergie en matière de télétravail et de coût des déplacements »..... 14

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les revendications des travailleurs du service public wallon dans le cadre de la manifestation du 12 mai 2026 »..... 16

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Éliane Tillieux – M. Germain Mugemangango – M. Vincent Palermo – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état des lieux de la sécurité incendie au sein du Service public de Wallonie (SPW) »..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la revalorisation des carrières de niveau B au Service public de Wallonie (SPW) et la cohérence des échelles barémiques ».....21

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les effets concrets du choc de simplification administrative ».....22

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la boussole numérique européenne à l'horizon 2030 ».....24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

<b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....	25
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)</b> .....	25
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les heures supplémentaires dans la fonction publique ».....	25
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la préparation de l’administration wallonne à la proposition de résolution européenne relative aux portefeuilles d’identité numérique pour les entreprises ».....	27
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les moyens affectés à l’École d’administration publique (EAP) ».....	28
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Veronica Cremasco – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la végétalisation des bâtiments publics wallons ».....	29
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)</b> .....	30
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	30
Interpellations et questions orales retirées.....	30
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	31
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	32

# COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de Mme Sophie Fafchamps, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *La politique régionale de rénovation des terrains synthétiques en Wallonie – Visite*

**Mme la Présidente.** – Le 20 avril dernier, vous aviez marqué votre accord sur l'organisation d'une visite de terrain synthétique de football.

Je vous propose d'aller le 26 juin prochain à Holsbeek, du côté de Leuven, puis à Rosières, à Rixensart.

Comme programme, nous vous proposons de nous déplacer par nos propres moyens ; à 13 heures 30, nous avons rendez-vous à Holsbeek avec M. François Jason, gérant du bureau d'études J2F Sport Infrastructure Consultance, qui nous expliquera l'infrastructure là-bas.

Nous nous déplacerons ensuite à 15 heures 30 sur le site de Rosières pour aller voir d'autres types de terrains à remplissage dit synthétiques afin d'y clôturer notre visite vers 16 heures.

Si vous marquez votre accord, ce sera annoncé à la Conférence des présidents pour finaliser et prévenir le Bureau de cette visite.

Quelqu'un a-t-il des questions ou des remarques concernant cette proposition ?

La parole est à M. Bastin.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – Madame la Présidente, dans le cadre de l'organisation, je ne pourrai pas être présent le 26 juin. Je ne sais pas qui a fixé la date, mais, s'il y a plusieurs absents, c'est peut-être l'occasion de rediscuter de la date tous ensemble.

**Mme la Présidente.** – Nous avons envisagé cette date afin que ce soit avant les congés et parce que, en fonction des travaux de l'ajustement budgétaire, il est compliqué de trouver une autre semaine. Cependant, si vous êtes plusieurs à ne pas vouloir fixer cette date, nous y reviendrons. Nous avons vérifié que les personnes qui nous accueillent seront bien disponibles, mais je reste ouverte à vos remarques.

**Mme Özlem Özen** (PS). – Nous avons une journée remplie au Sénat parce qu'il y a la séance plénière le matin et des commissions l'après-midi. Pour ceux qui sont sénateurs, ce sera donc compliqué.

**Mme la Présidente.** – Le secrétariat de la Commission me le signale que l'on peut soit envisager une autre date, soit faire appel aux suppléants. En effet, il n'est pas absolument nécessaire que les membres effectifs soient présents.

La parole est à M. Palermo.

**M. Vincent Palermo** (MR). – Si l'on pouvait retarder, non pas avant, mais après, à la convenance de pas mal de nos collègues, ce serait bien, car le vendredi suivant aura lieu l'ajustement budgétaire.

**Mme la Présidente.** – La semaine suivante, ce n'est pas possible pour moi. Cela risque donc de nous reporter après les congés, mais ce n'est pas grave, car il n'y a pas d'urgence majeure.

**M. Vincent Palermo** (MR). – À la rentrée, ce serait bien.

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de reprendre contact avec tous les groupes, histoire de ne pas prolonger les débats pendant trop longtemps, afin de trouver une date qui convienne à tout le monde. Nous la soumettrons aux personnes qui nous reçoivent et, lors de notre prochaine réunion, nous fixerons officiellement la date et le programme de la visite.

Y a-t-il au moins un consensus sur le programme tel qu'il vous a été proposé sur papier ? Je parle bien du programme et non de la date.

La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Je propose que le secrétariat de la Commission nous donne les plages possibles pour les gens qui nous recevront parce que cela dépend aussi d'eux. Sinon, on va donner des dates puis on risque encore de tourner en rond.

**Mme la Présidente.** – C'est pour cela que je propose que nous en rediscutions. Le secrétariat de la Commission et moi-même reviendrons vers les différents groupes pour connaître les dates qui leur conviennent et nous nous assurerons que ce soit possible pour les personnes qui nous reçoivent.

*En conclusion, l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.*

## AUDITIONS

### Rapports d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour les années 2024 et 2025

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'audition sur les rapports d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour les années 2024 et 2025.

M. Palermo a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Nous accordons notre confiance au rapporteur, Madame la Présidente, malgré les circonstances, à savoir un manque d'effectifs lors de la précédente Commission, ce que nous devons souligner.

**Mme la Présidente.** – Vous l'aviez déjà fait par d'autres biais, mais je vous remercie.

La parole est à M. Palermo.

**M. Vincent Palermo (MR).** – Je voudrais remercier tous les membres pour leur confiance et dire que je suis ravi d'avoir pu les unir. Cela me touche particulièrement.

*(Rires)*

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de nous interrompre brièvement pour laisser le temps à Mme la Ministre d'arriver.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – J'en déduis que vous nous attendrez également la prochaine fois que nous aurons 10 minutes de retard, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** – Mme la Ministre n'est pas obligée d'être présente pour l'organisation des travaux, mais bien pour les questions orales. La voici, d'ailleurs.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale de M. Patrick Spies à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation du bois dans les infrastructures sportives »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation du bois dans les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, lorsqu'on fait de la politique, le plus important est de passer des paroles aux actes. Depuis des années, dans tous les discours, on parle de réindustrialisation, de création d'emplois locaux, de limitation de l'empreinte environnementale, de développement durable, et cetera. Il existe une filière industrielle qui fait la synthèse entre ces différents enjeux : la filière bois-construction.

Aujourd'hui, la filière bois-construction wallonne a développé un savoir-faire qui dépasse de loin les maisons ou les chalets. C'est, par exemple, une entreprise wallonne qui a réalisé l'école du cirque de Marchin en bois. Le bois est adaptable à tous les projets, y compris en infrasports. Le tout est d'avoir la volonté politique de l'utiliser.

La filière doit franchir un cap pour passer d'une option à une solution de masse sur les marchés, en mobilisant commandes publiques, formations, normes et sécurisation de l'approvisionnement. Dans ce cadre, vous et vos services avez un rôle central à jouer.

Vous soutenez des investissements dans les infrastructures sportives. Comment, dans ce cadre, entendez-vous soutenir l'utilisation du bois ? Quelles consignes entendez-vous donner à vos services pour que

les projets soient pensés, dès le départ, avec du bois comme matériau principal ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le décret du 3 décembre 2020 définit les procédures et modalités d’octroi des subventions pour la construction, la rénovation et l’acquisition d’infrastructures sportives. Lors de l’introduction d’une demande de subvention, pour être recevable, celle-ci doit démontrer que le projet s’inscrit notamment dans la performance énergétique et l’utilisation de matériaux durables.

Le recours à la filière bois-construction comme exigence technique ou comme variante dans les cahiers des charges des marchés de travaux est tout à fait possible sur cette base. Il ne peut toutefois pas être imposé.

Il est important de rappeler que mon administration, outre ses missions de base, conseille et accompagne les demandeurs de subsides en vue de mettre en œuvre des infrastructures sportives de qualité énergétiquement performantes et accessibles à toutes et à tous. Elle est également attentive depuis de nombreuses années à la mise en place de projets durables, mais les choix finaux sont du ressort des demandeurs, notamment au regard de leurs réalités technique, urbanistique et budgétaire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies** (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je constate que malgré un potentiel largement reconnu, la filière bois reste encore trop souvent considérée comme une option plutôt que comme une solution à part entière. Or, elle répond précisément aux enjeux de relocalisation économique, de durabilité et d’innovation que nous portons collectivement.

À mon avis, il est essentiel que le secteur public joue pleinement son rôle de levier, afin de permettre à cette filière de changer d’échelle et de s’imposer concrètement dans les projets d’infrastructures sportives.

**Question orale  
de M. Maxime Daye  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la hausse des coûts des terrains  
synthétiques »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la hausse des coûts des terrains synthétiques ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye** (MR). – Madame la Ministre, le contexte géopolitique global pourrait avoir des conséquences pour nos clubs sportifs. À côté d’une hausse des coûts du carburant et de nombreux matériaux, il a également un impact financier sur les terrains synthétiques. On en a parlé en ordre des travaux, puisqu’on va aller en visiter un. Après une rencontre avec une entreprise active dans le secteur, j’ai appris que le prix des tapis des terrains synthétiques pourrait prendre 20 % d’augmentation de prix suite au blocage du fameux détroit d’Ormuz.

La nouvelle ne réjouit personne. Les clubs locaux, les pouvoirs locaux et régionaux pourraient être largement impactés par cette hausse des coûts. Alors que certains clubs ou communes pourraient tout bonnement abandonner leurs projets de terrain synthétique, d’autres mettront davantage la main au portefeuille pour assumer cette majoration des coûts.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, quelles mesures pourriez-vous faire intervenir pour soulager les finances communales et celles des clubs sportifs, via Infrasports qui, on le sait, travaille avec une grille de prix fixe ? Cette grille va-t-elle évoluer ?

Avez-vous été avisée de cette hausse importante des coûts des terrains synthétiques ? Quelle est votre position face à cette problématique ? Cette hausse imprévue sera-t-elle exclusivement à la charge des porteurs de projet, ou pouvons-nous attendre des mesures de soutien d’Infrasports ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, concernant la partie de Mme Greco sur le dossier du terrain synthétique de Jumet, je rappelle les rétroactes.

La Ville avait introduit sa demande d’accord de principe sur avant-projet le 15 décembre 2023 et ce,

après avoir introduit directement une demande de promesse ferme de subvention qui a dû être déclarée irrecevable conformément aux règles en vigueur, puisque la Ville a eu un recours à un auteur de projet. La demande de promesse ferme de subvention sur projet a été introduite le 26 avril 2024. Après une demande de complétude du dossier d'analyse par mon administration, j'ai notifié à la Ville, en date du 9 juillet 2025, une promesse ferme de subvention d'un montant de 919 460 euros. À partir de cette date, la Ville dispose d'un délai de 12 mois pour transmettre le dossier d'attribution du marché de travaux et la notification chez Infraspports, soit pour le 9 juillet 2026 au plus tard.

En date du 20 février 2026, la Ville a introduit une demande de prorogation du délai pour introduire le dossier d'attribution et la notification du marché de travaux. J'ai notifié mon accord sur cette demande le 16 mars 2026. La Ville dispose donc désormais d'un délai complémentaire de six mois pour introduire le dossier d'attribution et la notification du marché de travaux, soit pour le 9 septembre 2027 au plus tard.

Pour être claire, nous avons, à notre niveau, pleinement respecté les délais impartis. Il n'y a donc aucune « défaillance régionale », pour reprendre les termes de Mme la Députée. Si défaillance il devait y avoir, il faut plutôt regarder ailleurs. En effet, au sujet de la non-inscription de ce projet au budget de la Ville de Charleroi, je ne partage pas l'analyse qui a été développée dans la question. Chaque porteur de projet doit s'assurer de la faisabilité financière de son projet. Les délais pour ce type de projet sont connus de chacun. La Ville de Charleroi aurait dû donc inscrire ce projet à son budget extraordinaire. Je ne suis évidemment pas responsable des choix budgétaires de la Ville de Charleroi, et j'invite donc la Ville à prendre ses responsabilités dans ce dossier.

J'espère donc, pour les responsables et les affiliés du club de Jumet, que la Ville avancera dans la concrétisation de ce dossier, étant donné qu'elle a reçu confirmation du subside régional il y a maintenant bientôt un an. Aussi, dans le cadre de la révision en cours du décret du 3 décembre 2020, je souhaite réduire les délais de l'ensemble de la procédure afin d'accélérer le délai de traitement des dossiers, l'octroi de subsides et, in fine, le délai de réalisation des projets d'infrastructures sportives.

Concernant la hausse des coûts des terrains synthétiques, le décret du 3 décembre 2020 définit les procédures et modalités d'octroi des subventions pour la construction, la rénovation et l'acquisition d'infrastructures sportives. La Wallonie peut donc soutenir les projets de construction ou de rénovation de gazon synthétique via les mécanismes de soutien financier prévus dans ce décret.

Le montant de la promesse ferme de subvention est proposé par mon administration sur base de l'estimation du coût des travaux au stade de projet, sur base d'un cahier spécial des charges, de métrés estimatifs et de plans. La subvention est forfaitaire et ne peut toutefois pas être revue à la hausse lors de l'attribution du marché de travaux et du décompte final.

Quant aux argumentations évoquées par M. le Député, elles peuvent être prises en compte par mon administration pour tout projet qui n'a pas encore fait l'objet d'une promesse ferme de subvention.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre. Je ne répondrai pas pour la Ville de Charleroi, mais je vous remercie pour tous ces éléments.

Par rapport à votre réponse, je me redis de plus en plus qu'il faut revoir le décret Infraspports parce que, finalement, les délais sont extrêmement longs : entre l'estimation au stade de projet, le fait de prévoir la dépense au budget communal et, en plus, de travailler avec des forfaits, on peut se retrouver avec ce genre d'augmentation quand même assez importante – jusqu'à 20 % d'augmentation pour le tapis. Même si l'on va les visiter sur le terrain, toute une série de communes risquent d'abandonner probablement ce genre de projet.

Il faut donc peut-être revoir le décret pour être beaucoup plus souples par rapport au marché, quitte à étaler dans le temps – puisqu'on sait bien que les deniers de la Wallonie sont comptés – tous les projets en fonction des réalités géopolitiques.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la subvention régionale pour l'extension  
du centre sportif Sillysports »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la subvention régionale pour l'extension du centre sportif Sillysports ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho de l'octroi d'un subside de plus de 1 million d'euros à la commune de Silly pour l'extension du centre sportif Sillysports. Ce projet, qui répond à une saturation importante des infrastructures existantes et à une fréquentation

hebdomadaire particulièrement élevée, s'inscrit dans une dynamique locale de développement de la pratique sportive.

Dans un souci de transparence, je m'interroge quant aux critères d'attribution, à la priorisation des projets à l'échelle régionale et à la cohérence globale de la politique d'investissement en infrastructures sportives.

Quelle est la position de ce dossier dans la hiérarchisation régionale des investissements sportifs ? Combien de projets comparables sont actuellement en attente de financement ? Comment vos services objectivent-ils les besoins locaux, notamment en matière de saturation des infrastructures, avant de valider un subside ?

La décision de ne pas intégrer de cafétéria dans ce projet a-t-elle été discutée avec vos services ? Ce type de choix influence-t-il l'analyse du dossier ? Pouvez-vous préciser les prochaines étapes du dossier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, un accord de principe sur l'avant-projet a été octroyé en date du 23 avril 2026 pour créer une extension au hall actuel Sillysports.

Le montant maximal provisoire de l'intervention régionale est fixé à 1 089 590 euros correspondant à 65 % du montant subsidiable provisoire augmenté de la TVA de 21 % et de 5 % de frais généraux.

Ceci revêt la nature d'un accord de principe et ne peut en aucune manière constituer un engagement en matière d'intervention financière dans le coût de l'opération visée ; pareil engagement étant subordonné, d'une part, à la notification d'une promesse ferme sur base du dossier projet et, d'autre part, à la disponibilité des crédits nécessaires.

La Commune de Silly a désormais un délai de 12 mois, dès la notification de l'accord de principe, pour transmettre son dossier projet auprès de mon administration, soit pour le 23 avril 2027 au plus tard.

Cet avant-projet rencontre trois critères de majoration sur les cinq, définis à l'article 5, paragraphe 1, du décret du 3 décembre 2020 : l'investissement prend en considération des aspects de mobilité douce, il fait l'objet d'une convention de partenariat avec la Ligue handisport francophone, et il permet de regrouper davantage de disciplines sportives en un même lieu. Le taux du subside a été majoré en conséquence, soit 65 %.

La Commune et son ASBL de gestion des infrastructures sportives Sillysports ont parfaitement

identifié leurs besoins au travers d'un projet de développements sportifs et y ont annexé les esquisses d'un avant-projet en adéquation. Cette cohérence a reçu un avis favorable de mon administration.

Le programme des travaux reprend une nouvelle entrée avec bureau du gestionnaire, la réorganisation et l'agrandissement de la cafétéria existante ainsi que de la réserve à boissons, un plateau sportif de 25 mètres sur 16 mètres avec réserves à matériel sportif, quatre vestiaires collectifs, deux vestiaires pour arbitres et enseignants ainsi que deux locaux techniques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, effectivement, ce projet vise à répondre à une demande sportive importante au vu de la demande. Cela démontre aussi à quel point nos infrastructures sportives sont sous tension dans de nombreuses communes. Au-delà du cas de Silly, la question d'une vision globale et de cohérence du développement des infrastructures sportives sur notre territoire se pose, avec une attention particulière aux besoins réels du terrain et à la durabilité des projets, ainsi qu'à leur capacité de faire vivre le sport dans toute sa dimension.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la limitation de fumer au sein des  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la limitation de fumer au sein des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, depuis le 31 décembre 2024, il est interdit de fumer dans les lieux publics extérieurs à caractère sportif, tels que les stades, les terrains de football, de basketball et de tennis, ou encore les aires de jeux, sauf dans les zones spécifiquement réservées à cet effet. Cette mesure vise notamment à mieux protéger les jeunes du tabagisme passif et à contribuer à la dénormalisation du tabagisme dans les lieux fréquentés par un public familial.

Au moment de l'entrée en vigueur de cette réglementation, de nombreuses infrastructures sportives ont tenté de sensibiliser leurs usagers et de rappeler les nouvelles règles. Toutefois, depuis la reprise des saisons sportives, plusieurs parents et sportifs nous signalent un

certain relâchement : des fumeurs restent présents en bord de terrain et les bénévoles, ou responsables, hésitent souvent à intervenir, faute d'un cadre clair ou de soutien.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous des premiers mois d'application de cette interdiction dans les infrastructures sportives ? Quelles actions votre administration a-t-elle menées pour informer et accompagner les gestionnaires d'infrastructures sportives dans la mise en œuvre de cette mesure ? Face au relâchement observé sur le terrain, envisagez-vous de renforcer la sensibilisation ou le soutien aux clubs et aux gestionnaires afin qu'ils puissent faire respecter cette réglementation ? De quelle manière le contrôle de cette interdiction est-il organisé et par quelle autorité ? Enfin, les gestionnaires d'infrastructures disposent-ils d'un pouvoir de sanction ou uniquement d'un rôle de signalement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la Wallonie n'est pas compétente en matière de gestion et d'exploitation d'infrastructures sportives. Depuis le 31 décembre 2024, une réglementation stricte – c'est la loi du 26 mars 2024 modifiant la loi du 22 décembre 2009 concernant l'usage du tabac dans les lieux publics extérieurs – est entrée en vigueur, marquant une avancée significative dans la lutte contre le tabagisme passif.

Cette nouvelle réglementation concerne donc les lieux publics extérieurs à caractère sportif tels que les stades, les terrains de football, de basketball, de tennis et autres installations sportives, en ce compris les aires de jeux.

En novembre et décembre 2024, l'Association des établissements sportifs – dont le rôle essentiel est de regrouper, de représenter et de défendre les intérêts des centres sportifs, des Communautés française et germanophone et conseiller les gestionnaires d'infrastructures sportives – a diffusé des newsletters informant de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation et a édité deux affiches à apposer dans les infrastructures sportives. Ces affiches rappellent l'interdiction de fumer et permettent de localiser les locaux délimités dans lesquels il est autorisé de fumer. L'AES précise également que des contrôles spécifiques ont été réalisés en juin et juillet 2025 par le SPF Santé, et que certains gestionnaires d'infrastructures sportives se sont vu signifier des avertissements. Les gestionnaires d'infrastructures sportives doivent faire respecter cette obligation légale. En cas de présence d'une personne récalcitrante, ils peuvent faire appel à la police.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel** (PS). – Madame la Ministre, j'entends effectivement que vous rappelez que vous n'êtes évidemment pas compétente, ainsi que votre administration, au niveau de la gestion des clubs. Nous en sommes conscients. Néanmoins, la question qui se pose ici n'est pas celle de la gestion interne des clubs, mais bien celle de l'effectivité d'une réglementation qui a été adoptée par le pouvoir public, c'est-à-dire nous. Or, à l'heure actuelle, sur le terrain, un flou persiste. Les bénévoles et les responsables d'infrastructures sportives se retrouvent en première ligne face à une situation d'infraction sans savoir clairement s'ils sont légitimes pour intervenir. Si c'est le cas, comment les personnes en faute vont-elles réagir ?

Dès lors, si ce n'est pas les clubs ni vos services qui sont en mesure d'assurer concrètement le respect de cette interdiction, qui peut le faire ? Cette réglementation poursuit un objectif qui est très clair au niveau de la santé. On ne peut pas y échapper, et c'est essentiel.

J'entends qu'ils doivent se retourner vers la police. La plupart du temps, ces personnes n'ont simplement envie que de fumer et de ne pas respecter les lois. Dès lors, il y a quelque chose à mettre en place tandis que la plupart des personnes, des bénévoles, sont démunies par rapport à la situation.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la réforme des aides à la promotion de  
l'emploi (APE) dans le secteur des  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur des infrastructures sportives ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen** (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture le décret qui vise à abroger le décret APE au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Chaque ministre fonctionnel a été appelé à prendre une base décrétole complémentaire à la réforme, afin de traduire l'octroi des moyens APE vers les divers acteurs une fois le décret chapeau adopté.

Comment préparez-vous cette réforme ? Les décrets fonctionnels attendus sont-ils déjà en préparation ? Si oui, quels en sont les états d'avancement et quelles sont les balises envisagées ? Aujourd'hui, à combien s'élèvent les enveloppes APE dédicacées dans vos compétences ? Combien d'équivalents temps plein et de travailleurs cela représente-t-il ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, pour rappel, ma compétence régionale concerne le subventionnement des infrastructures sportives. Il n'y a pas d'impact sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi dans la compétence régionale des infrastructures sportives. En effet, la logique de la réforme des points APE est une logique employeur. Les gestionnaires des infrastructures sportives étant majoritairement communaux, je vous invite à poser votre question à mon collègue, le ministre François Desquesnes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen** (PS). – Madame la Ministre, nous sommes à sept mois de l'entrée en vigueur de cette fameuse réforme, et personne n'est encore capable de dire ce qu'il en adviendra des financements – j'irai poser la question au ministre en charge des Pouvoirs locaux –, les employeurs ne savent toujours pas quel montant ils recevront, selon quelles règles et pour combien de temps. Les APE concernent quand même 70 000 travailleurs. Ce sont des emplois directement touchés, des services aux citoyens sont également impactés. Nous avons besoin de stabilité.

Vous dites soutenir le sport. Le sport local a aussi besoin de stabilité. Il faut garantir ces moyens humains qui permettent aux infrastructures sportives de fonctionner au quotidien.

**Question orale**  
**de M. Chris Massaki Mbaki**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « l'installation potentielle d'une nouvelle**  
**piste d'athlétisme à Dour »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'installation potentielle d'une nouvelle piste d'athlétisme à Dour ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki** (MR). – Madame la Ministre, depuis environ deux ans, un projet de piste d'athlétisme est à l'étude à Dour. Il était initialement pensé dans le cadre d'un projet global avec un projet de parc photovoltaïque, lequel a finalement vu le jour. Il semblerait que ce projet permette de développer des infrastructures d'une qualité supérieure à ce qui existe actuellement. En effet, le club d'athlétisme local bénéficie d'une piste de 365 mètres avec trois couloirs, alors qu'une piste de 400 mètres avec huit couloirs et une piste d'échauffement seraient étudiées.

Cela doterait d'ailleurs la Commune de Dour d'infrastructures capables d'accueillir des événements de portées nationale ou internationale. De cette façon, la Wallonie aurait accès à un outil sportif très intéressant pour le développement de ses jeunes athlètes.

Avez-vous connaissance de ce projet de piste d'athlétisme à Dour ? Où en est-il à l'heure actuelle ? La Région wallonne est-elle associée à ce projet ? Des discussions en vue d'une demande de subside Infrasports ont-elles déjà eu lieu ? Le cas échéant, que pouvez-vous nous en dire ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la RCA douroise avait déposé deux candidatures en 2021 pour construire une piste d'athlétisme de 400 mètres avec huit couloirs, ainsi qu'un bâtiment reprenant vestiaires et cafétéria pour un budget de l'ordre de 4 millions d'euros. Toutes deux n'ont pas été retenues par le Gouvernement wallon, ni dans l'appel à projets « Wallonie Ambitions Or » ni dans l'appel à projets « Infrastructures sportives partagées ».

La RCA a introduit, en date du 15 mars 2023, une demande de subside dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 visant uniquement la construction de la piste. Cette demande a reçu un avis défavorable de mon administration en raison d'un projet de développement sportif non actualisé depuis 2021 et un programme de travaux insuffisant.

Dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue sur site le 22 mai 2025, la RCA douroise ainsi que son bureau d'études et mon administration ont convenu d'un programme de travaux cohérent visant le développement de l'athlétisme sur le site de la « Machine à feu » pour un niveau de pratique national, piste et locaux annexes. À ce jour, la nouvelle demande de subside n'a pas encore été déposée.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, si je comprends bien, le projet tel qu’il a été présenté en 2021 a été redéposé en 2023 sans la moindre modification ni adaptation ? Néanmoins, vous parlez de travailler en concertation pour laisser la possibilité de déposer un projet dans le futur.

J’espère que la RCA douroise va prendre les choses en main et qu’on aura un dossier déjà solide pour avancer au niveau sportif à Dour.

**Question orale  
de Mme Anne Lambelin  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le recours à la consultance, aux bureaux  
d’études et d’avocats au sein du cabinet de  
Mme la Ministre »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le recours à la consultance, aux bureaux d’études et d’avocats au sein du cabinet de Mme la Ministre ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Madame la Ministre, le Gouvernement a affirmé sa volonté de renforcer la collaboration avec l’administration. Dans ce cadre, je souhaiterais obtenir des précisions sur le recours à la consultance, aux bureaux d’étude et d’avocats. Depuis le début de la législature, combien de prestations rémunérées de ce type ont été passées par votre cabinet, via son administration ou un organisme public sous sa tutelle ? Quel est le coût total de ces frais de consultance ?

Pouvez-vous nous fournir un listing de ces prestations externes incluant le nom de l’acteur externe, les services fournis, le coût de la prestation, ainsi que la pertinence des services fournis et à quelles fins ? Votre cabinet, une de ses administrations ou organismes publics ont-ils prévu de faire appel à l’avenir à d’autres services externes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, pour commencer, il me paraît utile d’apporter une précision quant à l’usage du terme « consultance » qui recouvre des réalités diverses et ne fait pas l’objet d’une définition uniforme ou juridiquement arrêtée. Cette

notion est souvent utilisée de manière large, ce qui appelle une certaine prudence dans l’interprétation des chiffres et des catégories concernées.

S’agissant spécifiquement de mon cabinet, et dans un souci de transparence, je rappelle que les frais de consultance et d’avocats ont déjà été détaillés dans ma réponse à la question écrite n° 113 de l’année précédente, à laquelle je me permets de vous renvoyer. En dehors des éléments déjà communiqués à cette occasion, aucune nouvelle dépense de consultance n’a été engagée par mon cabinet depuis le début de la législature.

Concernant les administrations relevant de ma tutelle, je tiens à votre disposition un document récapitulatif. On la remettra au secrétariat de Commission comme cela vous aurez tous les marchés qui ont été passés. Celui-ci reprend les engagements budgétaires et les liquidations effectives entre janvier 2024 et mars 2026 pour les matières relatives à la fonction publique, à la simplification administrative et à l’informatique. Je précise également que, pour ce qui concerne les infrastructures sportives, aucun frais de consultance n’a été engagé sous cette législature,

Par ailleurs, il convient de préciser la méthodologie retenue par l’administration. La notion de société de consultance vise ici spécifiquement les entreprises actives dans ce secteur. Celle-ci doit être distinguée du recours à des prestataires externes chargés de missions de services à caractère intellectuel, tactique ou opérationnel, notamment dans le cadre de certains projets du SPW Digital. Ces interventions relèvent de marchés publics de services classiques et ne sont dès lors pas comptabilisées comme de la consultance au sens strict. Les données communiquées portent donc exclusivement sur cette dernière catégorie.

Plus largement, le SPW, en particulier le Secrétariat général, s’inscrit dans une volonté de maîtrise du recours aux marchés de consultance dans un contexte budgétaire qui appelle une gestion rigoureuse des moyens publics. Enfin, il peut être observé que les dépenses de consultance ont vocation à diminuer progressivement dans les prochaines années. Cette évolution s’explique notamment par le renforcement de l’expertise interne de l’administration au travers des recrutements réalisés ces dernières années, mais également par l’achèvement progressif de plusieurs missions liées à des projets spécifiques tels que le Plan de relance de la Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. En effet, si je vous pose la question aujourd’hui en question orale, c’est parce que j’ai redéposé une question écrite beaucoup plus récente que la question à laquelle vous

vous réfèrez qui date de l'année passée. Je ne pouvais pas me douter qu'il fallait que je me réfère à la réponse que vous m'aviez donnée l'année passée pour cette question-ci parce que je n'ai pas obtenu de réponse à ma question écrite.

Dois-je en conclure que rien n'a changé depuis l'année passée ? Je ne pense pas, puisque vous démontrez le contraire également par vos compléments de réponse. Merci pour les compliments que vous avez pu apporter. Si vous pouvez également fournir les documents qui sont demandés dans ma question écrite, en répondant également à la question écrite qui a été déposée, ce sera formidable.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Comme je l'ai dit, j'ai déposé la liste au secrétariat de Commission.

*(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le cadastre des bâtiments publics wallons »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le cadastre des bâtiments publics wallons ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Madame la Ministre, en octobre dernier, le Fédéral se dotait d'un cadastre des bâtiments publics. Récemment, ce dernier a été complété par de nouvelles fonctionnalités, comme une cartographie interactive, des données sur la vacance des immeubles ou encore leur consommation énergétique. Ces avancées illustrent une évolution que l'on peut saluer en matière de gouvernance publique. Disposer d'une vision claire, objectivée et actualisée du patrimoine immobilier constitue aujourd'hui un préalable indispensable à toute gestion rigoureuse.

En Wallonie, l'inventaire du patrimoine public existe depuis plusieurs années, mais, avec la directive européenne sur l'efficacité énergétique, les États membres doivent désormais rendre accessible au public un inventaire des bâtiments publics incluant superficie, performance énergétique et consommations.

Dans l'esprit de bonne gouvernance, de sobriété immobilière et d'exemplarité énergétique que nous défendons, il nous semble essentiel de franchir cette nouvelle étape : passer d'un inventaire administratif partiel à une véritable cartographie dynamique et consolidée des bâtiments publics wallons, exploitable tant pour la rationalisation des surfaces que pour la programmation des rénovations.

Dès lors, pourriez-vous nous indiquer si cette dynamique est en cours ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous préciser la méthode retenue et le calendrier envisagé, ainsi que la manière dont cet outil pourrait, à terme, renforcer la transparence à l'égard du Parlement et soutenir les décisions en matière de mutualisation des implantations, de rénovation énergétique ou de valorisation d'immeubles inoccupés ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le Département de la gestion immobilière développe et assure la gestion d'un cadastre dynamique des biens immobiliers publics régionaux wallons. Celui-ci couvre les bâtiments administratifs, les biens « métiers » ainsi que les terrains non bâtis gérés par le SPW et les unités d'administration publique.

Ce cadastre repose sur l'intégration des données cadastrales fédérales, des inventaires réalisés depuis 2018 ainsi que des informations transmises par les différentes entités gestionnaires. Bien qu'il soit en cours d'enrichissement et de consolidation, il constitue d'ores et déjà un outil structurant pour la gestion du patrimoine immobilier régional.

À ce jour, l'ensemble des 46 864 parcelles cadastrales concernées sont encodées dans l'outil et 10 455 biens immobiliers y sont répertoriés. Il reste encore à relier 23 736 parcelles à un bien et à encoder les informations des biens correspondants. Une part importante de ces parcelles concernent les unités d'administration publique ou des espaces non bâtis, comme des terrains ou des zones forestières. Pour chaque bien immobilier, les données disponibles sont :

- l'adresse ;
- le gestionnaire ;
- le type de droit réel ou d'occupation ;
- l'affectation du bien ;
- les références cadastrales ;
- les coordonnées géographiques ;
- le lien vers les outils cartographiques ;
- l'image parcellaire.

S'agissant plus spécifiquement du parc immobilier directement géré par le Département de la gestion immobilière, des informations complémentaires sont également disponibles, parmi lesquelles :

- la superficie ;
- les documents officiels liés au bien : titre de propriété, acte d'achat, arrêté de transfert, bail, et cetera ;
- l'occupant ;
- les « actifs » présents dans le bâtiment qui nécessitent une maintenance : chaudières, ascenseurs, citernes, portes automatiques ;
- les documents officiels liés à ces « actifs » : attestations d'entretien, contrôle, modes d'emploi, fiches techniques ;
- les factures de consommation énergétique.

La volonté de rendre le cadastre ImmoTEP consultable via WalOnMap fait actuellement l'objet d'une réflexion. Une telle évolution suppose toutefois d'en évaluer préalablement la faisabilité technique ainsi que les implications humaines, organisationnelles et budgétaires.

En ce qui concerne plus spécifiquement les données énergétiques, celles-ci relèvent principalement du SPW TLPE. Une intégration plus large de ces informations au sein d'un outil unique tel qu'ImmoTEP apparaît techniquement envisageable, mais nécessiterait des analyses complémentaires en matière de faisabilité et de moyens à mobiliser.

Enfin, la stratégie immobilière du SPW vise à rationaliser le parc immobilier régional, en valorisant les bâtiments devenus inadaptés ou sous-utilisés, tout en favorisant, lorsque cela est pertinent, leur réaffectation au bénéfice d'autres entités régionales. Dans cette perspective, le développement progressif d'un cadastre consolidé constitue un outil important d'aide à la décision et de valorisation du patrimoine immobilier régional.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses. J'entends bien que ce cadastre des différents bâtiments et terrains wallons existe. Il a l'air bien complet, comprenant beaucoup de documents légaux et administratifs.

Il restera donc à aller un tout petit peu plus loin en termes de consommation énergétique et d'avoir une vraie vision sur les différents bâtiments de la Région wallonne. L'étape ultime sera de le mettre à disposition des citoyens, du public. J'entends que ce serait apparemment possible avec le site WalOnMap, mais que cela suit son cours d'un point de vue technique.

On sera vigilant pour voir sous quel délai cela peut être réalisé.

*(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de M. Christophe Bastin  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le changement de système d'exploitation  
au sein de l'administration wallonne et des  
organismes publics régionaux »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le changement de système d'exploitation au sein de l'administration wallonne et des organismes publics régionaux ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – Madame la Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho de la décision de l'administration française d'engager une migration progressive de certains postes de travail de Windows vers Linux, dans une logique assumée de souveraineté numérique et de réduction de la dépendance à l'égard de grands fournisseurs technologiques extra-européens.

Cette réflexion mérite d'être posée également en Wallonie, dans un contexte où les enjeux de cybersécurité, de maîtrise des données publiques, de résilience des infrastructures et de maîtrise budgétaire prennent une importance croissante. Les solutions *open source* présentent, en effet, plusieurs avantages potentiels comme la transparence, une réduction du risque de dépendance technologique ou encore une capacité accrue d'adaptation aux besoins spécifiques des administrations publiques. Elles peuvent également contribuer au développement d'un écosystème numérique européen plus autonome.

Néanmoins, une migration d'un système d'exploitation vers un autre constitue un chantier complexe. Elle suppose notamment une analyse fine de la compatibilité des applications métiers, des coûts de transition, des besoins en formation des agents ainsi que des impacts opérationnels pour les services publics.

Le Gouvernement wallon a-t-il déjà conduit une réflexion stratégique sur la question des systèmes d'exploitation utilisés au sein de l'administration wallonne et des organismes publics régionaux ? Des expérimentations ou projets pilotes utilisant des systèmes Linux ou d'autres alternatives *open source* existent-ils actuellement au sein du SPW ou des UAP ?

Enfin, la Wallonie envisage-t-elle, à moyen ou long terme, une stratégie de diversification technologique visant à renforcer sa souveraineté numérique et à limiter sa dépendance à l'égard de fournisseurs non européens ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, vous soulevez un enjeu fondamental, celui de la souveraineté numérique et de la maîtrise de nos choix technologiques. En tant que ministre de l'Informatique administrative, permettez-moi de limiter ma réponse au SPW, qui est sous ma tutelle.

Tout d'abord, je tiens à préciser que nous encourageons le recours aux logiciels libres et aux standards ouverts lorsque cela est pertinent et surtout sécurisé. Une partie relativement importante de nos infrastructures repose d'ailleurs déjà sur des technologies ouvertes. À une échelle plus large, une migration du système d'exploitation au sein d'une administration constitue un chantier particulièrement complexe en raison des enjeux de compatibilité avec les applications métiers, des coûts de transition et de transformation, ainsi que des impacts potentiels sur la continuité du service public.

Malgré ces contraintes, je vous confirme que des réflexions sont en cours afin d'identifier les chantiers les plus pertinents à explorer. Dans ce contexte, notre priorité reste de consolider un système d'exploitation stable, sécurisé et maîtrisé qui garantit la continuité du service public, notamment après les récents enjeux en matière de cybersécurité.

Conformément à la stratégie de cybersécurité du SPW, adoptée en juillet dernier et en parfaite cohérence avec les recommandations établies suite à la cyberattaque d'avril 2025, un *assessment* cybersécurité visant à mettre notre administration aux normes NIS2 est en cours au sein du SPW. Ces travaux contribuent, entre autres, à explorer différents volets qui ont un impact certain sur les systèmes utilisés. Le SPW n'exclut aujourd'hui aucune solution alternative comme celle que vous évoquez, mais à la condition qu'elle s'aligne avec les actions à entreprendre dans le cadre de sa stratégie de sécurité. Toute expérimentation devra faire l'objet d'une implémentation maîtrisée et graduelle.

Pour autant, si cette prudence nous paraît indispensable, elle ne doit évidemment pas nous interdire de réfléchir sérieusement à l'enjeu de la souveraineté numérique, qui est devenu un enjeu central de responsabilité publique. Nous devons, en Wallonie comme partout en Europe, ouvrir les yeux. La forte dépendance des administrations européennes à des outils, logiciels et infrastructures contrôlés par des

acteurs extra-européens pose, sans doute plus aujourd'hui qu'hier, des risques en matière de sécurité juridique, de protection des données et de continuité des services publics et de capacité des États à appliquer leurs propres règles.

Dans un contexte géopolitique tendu et de numérisation croissante de l'action politique publique, il est légitime et nécessaire que les gouvernements européens évaluent et réduisent cette dépendance stratégique. C'est pourquoi, dès janvier de cette année, et avant les annonces survenues depuis lors en France, j'ai demandé au SPW, conjointement avec l'ETNIC, de lancer une étude stratégique portant sur le renforcement de la souveraineté numérique, de la résilience et de l'efficacité des administrations publiques de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'objectif de mieux maîtriser nos dépendances technologiques.

J'espère avoir pu vous démontrer que le Gouvernement et le SPW sont pleinement mobilisés par l'enjeu très actuel de la souveraineté numérique.

À cet égard, nous restons extrêmement attentifs à l'évolution des bonnes pratiques et aux retours d'expérience nationaux et européens qui vont dans ce sens. Nous avançons avec prudence, au travers d'une méthode qui consiste à analyser, comparer et décider sur des bases objectivées afin de poser des choix technologiques, solides et durables. Cette approche s'aligne par ailleurs pleinement avec la stratégie numérique régionale Digital Wallonia, qui met la souveraineté numérique, la maîtrise de nos données et la résilience de nos infrastructures comme axes stratégiques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – J'ai bien cerné votre mobilisation sur le sujet ainsi que la prise de conscience de l'importance de cette problématique par le SPW. C'est pour moi fondamental. Il faut absolument qu'une étude stratégique soit mise en place afin que nous essayions – parce que le risque zéro n'existe pas – de faire face et de garder notre indépendance. On a remarqué, lors de la cyberattaque, que nous nous étions retrouvés dans une situation de paralysie. Je n'ose imaginer si l'entièreté du système wallon était paralysée quel foutoir nous aurions au sein de toutes nos administrations, même les administrations locales ! Pour ces raisons, je vous remercie pour votre mobilisation et votre prise de conscience, Madame la Ministre.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « l'absence de moyens pour la mise en**  
**œuvre des ambitions de la stratégie Genre et**  
**Droits des femmes »**

**Question orale**  
**de Mme Özlem Özen**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « les réformes gouvernementales**  
**contredisant les ambitions affichées en matière**  
**d'égalité entre les femmes et les hommes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « l'absence de moyens pour la mise en œuvre des ambitions de la stratégie Genre et Droits des femmes » ;
- Mme Özen, sur « les réformes gouvernementales contredisant les ambitions affichées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, ma question porte sur un sujet qui reste interpellant, à savoir celui des moyens déployés pour la mise en œuvre de votre ambition reprise dans la stratégie Genre et Droits des femmes. Les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté une stratégie commune pour la période 2026-2029 en ce qui concerne le genre et les droits des femmes. Les objectifs sont particulièrement ambitieux : *gender mainstreaming*, statistiques genrées, représentation équilibrée dans les lieux de décision, amélioration des conditions de travail ou encore lutte contre les stéréotypes.

Toutefois, à la lecture du document, un élément frappe immédiatement : il ne s'agit pas d'un plan d'action contraignant, mais du fil conducteur d'une stratégie, renvoyant chaque ministre à définir plus tard ses propres mesures et indicateurs. En matière d'égalité femmes-hommes, les déclarations d'intention existent depuis des années. Ce qui manque souvent, ce sont des engagements mesurables, des moyens budgétaires identifiés et des mécanismes d'évaluation transparents.

Dès lors, Madame la Ministre, quels budgets précis seront consacrés, au sein de vos compétences, à la mise en œuvre concrète de cette stratégie ? Quels objectifs chiffrés et indicateurs mesurables seront définis pour la fonction publique wallonne ? À quelle échéance le

Parlement disposera-t-il d'un véritable état des lieux permettant d'évaluer l'effectivité des engagements annoncés ? Comment éviter que cette stratégie ne devienne un document supplémentaire sans effets concrets sur les inégalités réelles qui, elles, sont bien vécues par les femmes en particulier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, la nouvelle stratégie Genre et Droits des femmes affirme vouloir renforcer l'égalité dans le secteur de l'économie, améliorer les conditions de travail des femmes et favoriser une représentation équilibrée dans les lieux de décision. Pourtant, dans le même temps, votre Gouvernement multiplie des réformes qui interrogent fortement quant à leurs effets concrets sur les femmes dans la fonction publique : remise en cause du télétravail, pression accrue sur les carrières, réforme des pensions touchant particulièrement les carrières incomplètes et les temps partiels, et flexibilisation accrue des parcours professionnels. Or, votre propre stratégie rappelle que les femmes restent surreprésentées dans les emplois à temps partiel, qu'elles assument davantage les charges familiales et qu'elles rencontrent davantage de difficultés de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Une évaluation genrée des réformes actuellement menées dans la fonction publique wallonne a-t-elle été réalisée ? Quels impacts potentiels avez-vous identifiés sur les carrières féminines, les temps partiels et la conciliation des temps de vie ? Combien de tests genre ont effectivement été réalisés sur les réformes portées par votre Gouvernement ?

Comment expliquez-vous l'écart entre les ambitions affichées dans cette stratégie et des décisions qui risquent concrètement d'aggraver les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, s'agissant de la stratégie Genre et Droits des femmes approuvée en février dernier, commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, le plan d'action global intégrant les différentes compétences ministérielles est actuellement en cours d'élaboration, sous la coordination du ministre Coppieters.

Une première réunion du comité de pilotage pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Groupe interdépartemental de coordination pour la Région wallonne se tiendra le 21 mai prochain. Cette réunion aura notamment pour objet de préciser les modalités de transmission des contributions des différents ministres et leur administration, de fixer le calendrier de travail

ainsi que de définir les indicateurs qui seront associés aux fiches actions. À ce stade, il apparaît dès lors prématuré d'entrer davantage dans le détail des mesures qui seront retenues.

Dans ce cadre, mon cabinet est en lien avec l'administration afin de contribuer à l'élaboration de ce plan, dans le respect des modalités qui seront définies collectivement. Il ne m'est toutefois pas possible, à ce stade, de préjuger des arbitrages ou des orientations qui seront arrêtés dans ce cadre.

Concernant l'évaluation genrée des réformes actuellement menées dans la fonction publique wallonne, je rappelle que les projets d'arrêtés soumis au Gouvernement font systématiquement l'objet d'un test genre, conformément aux procédures applicables en matière d'évaluation de l'impact des politiques publiques.

Les réformes actuellement mises en œuvre dans le cadre de mes compétences ne poursuivent en aucun cas un objectif susceptible de créer ou d'aggraver des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles s'inscrivent au contraire dans une logique de neutralité et d'équité de traitement visant à garantir des règles applicables de manière identique à l'ensemble des agents, sans distinction liée au sexe ou au statut, qu'ils soient statutaires ou contractuels. L'objectif poursuivi est de renforcer l'égalité de traitement, la cohérence des statuts et la lisibilité du cadre applicable à l'ensemble du personnel concerné.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, j'entends bien qu'une première réunion aura lieu le 21 mai prochain. C'est plutôt une bonne nouvelle. Par contre, dire que vous n'avez rien à dire là-dessus parce que les choses seront décidées à ce moment-là, c'est un peu court. On aurait en effet aimé vous entendre, avec optimisme et enthousiasme, sur une volonté de rétablir un certain équilibre.

Vous dites : « Mes principes, ce sont la neutralité et l'équité, et donc des mesures qui sont prises et qui s'appliquent indistinctement aux hommes et aux femmes. » On l'espère bien, mais ces mesures ont un impact. Or, c'est précisément l'impact qui doit être mesuré et qui doit être prévenu, parce que ces mesures peuvent avoir une influence plus grave chez l'un ou l'autre, en fonction. Si l'on parle, par exemple, de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, on sait que ce sont des mesures qui pourraient être favorables aux femmes. Ainsi, si l'on dégrade les conditions de travail en ce sens, comme le télétravail, pour ne citer que cela, on sait que l'on va toucher plus particulièrement à la vie des femmes. Elles devront alors prendre des mesures plus dures, comme réduire leur temps de travail, et cetera.

On sait donc qu'il y a un impact différencié, même si la mesure s'applique de la même manière aux hommes et aux femmes, et qu'il y a un écart très important entre ce document qui reprend une stratégie avec des ambitions très larges et les mesures à mettre en œuvre concrètement.

En effet, vous ne m'avez rien cité. Vous faites comme si tout cela n'existait pas et que tout était indistinctement applicable aux hommes et aux femmes de la même manière, ou que cela n'a pas de conséquences pour les uns et les autres qui seraient différenciées. C'est juste hallucinant de vous entendre. Surtout, il y a dans ce document un risque réel de renvoi vers les ministres. Chaque ministre risque également de se renvoyer la balle en disant que ce n'est pas à lui, mais à tel autre, de prendre des mesures.

Enfin, quel est le budget ? Ici, il y a zéro budget. Vous avez dit qu'il y aurait, lors de la réunion du 21 mai, une définition des contributions des ministres, des calendriers et des indicateurs. Il est clair que nous allons revenir vers vous pour mieux savoir ce qui sera distribué entre ces différents contributeurs, ainsi que connaître ces calendriers et ces indicateurs.

Pour clôturer, il serait important de savoir comment notre Parlement pourra, de manière transparente, avoir la capacité de questionner l'effectivité des engagements qui seront pris par les différents ministres.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Que dire, Madame la Ministre, à part que votre réponse est extrêmement décevante ? Vous dites que c'est prématuré, que vous ne pouvez pas nous répondre et que vous allez attendre la réunion du 21 mai pour fournir des détails. Ce n'est pas la première fois que je vous pose des questions et que je reçois ce genre de réponse très bancale.

En tout cas, il y a une énorme contradiction : d'un côté, le Gouvernement dit vouloir défendre l'égalité hommes-femmes, mais, de l'autre, vous prenez des mesures qui touchent plus durement les femmes. Quand on change les règles de télétravail, les carrières, les pensions ou encore l'organisation du travail, il faut se demander qui va en payer le prix. En général, ce sont d'abord les femmes. En effet, beaucoup de femmes travaillent à temps partiel, ont des carrières interrompues et non linéaires, ou encore elles doivent gérer une grande partie de la charge familiale.

Ici, je trouve que le Gouvernement MR-Engagés n'a pas suffisamment mesuré les conséquences de ses politiques sur les femmes et sur la précarité qui les touche aussi plus durement. On ne peut pas parler d'égalité d'un côté et, de l'autre, prendre des décisions qui compliquent davantage la vie des femmes et leur situation. Je vous réinterrogerai après votre fameuse réunion du 21 mai ; j'espère alors avoir des réponses plus précises.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'inquiétude grandissante des agents du  
Service public de Wallonie (SPW) face à la  
réforme du télétravail et à ses conséquences  
humaines et sociales »**

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la contradiction gouvernementale sur  
l'énergie en matière de télétravail et de coût des  
déplacements »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « l'inquiétude grandissante des agents du Service public de Wallonie (SPW) face à la réforme du télétravail et à ses conséquences humaines et sociales » ;
- Mme Özen, sur « la contradiction gouvernementale sur l'énergie en matière de télétravail et de coût des déplacements ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, lors de nos échanges en commission, votre réponse sur la réforme du télétravail au sein du SPW a été pour le moins liminaire, permettez-moi de le dire. Vous avez évoqué un recours que vous jugiez excessif, sans toutefois disposer d'évaluations complémentaires, notamment sur l'impact social ou environnemental. Or, il apparaît que votre note relative au télétravail a franchi une nouvelle étape, avec un passage en deuxième lecture au Gouvernement wallon le 16 avril dernier.

Dès lors, pouvez-vous préciser les grandes orientations aujourd'hui retenues par votre Gouvernement ? L'hypothèse d'une réduction importante du télétravail, qui passerait de dix à quatre jours sur un cycle de quatre semaines, est-elle toujours sur la table, que ce soit dans le texte adopté ou dans des mesures qui interviendraient a posteriori ?

Je suis aussi régulièrement interpellée par des agents qui craignent que cette réforme ne vienne profondément bouleverser leur équilibre familial et leur organisation quotidienne, avec des trajets plus longs, des contraintes de garde d'enfants, d'horaires de crèche, d'augmentation des coûts de déplacement, ou encore le risque accru d'épuisement professionnel.

Cette réforme interroge aussi au regard du contexte énergétique actuel. La Commission européenne elle-même a récemment encouragé le recours au télétravail lorsque c'est possible afin de limiter les déplacements et la consommation énergétique.

Enfin, plusieurs agents indiquent aussi que la réorganisation progressive des espaces de travail en *open space* et en bureaux partagés aurait réduit les capacités d'accueil physique dans certains services. Dès lors, comment le Service public de Wallonie absorberait-il concrètement un retour massif et plus fréquent des travailleurs sur le site ?

Dans ce contexte, une analyse de l'impact social et familial a-t-elle finalement été réalisée ? Le Gouvernement a-t-il évalué les conséquences potentielles sur l'absentéisme, le désengagement ou l'attractivité de la fonction publique wallonne ? Une analyse logistique et immobilière a-t-elle été menée concernant la capacité d'accueil réelle des bâtiments du Service public de Wallonie ? Enfin, quelles concertations effectives avec les organisations syndicales ont eu lieu à ce sujet ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral évoque désormais le télétravail comme un levier utile pour limiter les déplacements, réduire les coûts supportés par les travailleurs et répondre à la crise énergétique actuelle. Le Gouvernement wallon, au contraire, semble s'orienter vers un recul du télétravail dans la fonction publique. Cette contradiction interroge d'autant plus que les agents publics subissent, eux aussi, la hausse persistante des prix des carburants et des coûts de mobilité, sans intervention structurelle suffisante.

Vous avez récemment rappelé que les agents du SPW disposent actuellement de 10 jours de télétravail sur 20 jours ouvrables et que les abonnements en transports en commun sont remboursés intégralement.

Dans les faits, de nombreux agents n'ont pas d'alternative réaliste à la voiture, notamment dans les zones moins bien desservies ou pour des trajets complexes entre provinces.

Confirmez-vous qu'aucune mesure complémentaire n'est envisagée malgré la hausse continue des coûts de déplacement supportés par les agents ? Une adaptation à la hausse des indemnités kilométriques est-elle envisagée pour les agents amenés à se déplacer davantage si le télétravail est réduit ?

Une estimation a-t-elle été réalisée concernant l'augmentation potentielle des déplacements domicile-travail et des émissions de CO<sub>2</sub> qu'entraînerait un recul du télétravail au SPW ?

Comment justifiez-vous qu'au moment où les citoyens sont appelés à réduire leur empreinte carbone et leur consommation énergétique, la Wallonie envisage une réforme qui risque précisément d'augmenter les trajets quotidiens et les coûts supportés par les agents ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, je vous informe que de premiers échanges ont été engagés au sein du Gouvernement au sujet du projet de réforme. Celui-ci fait toutefois encore l'objet de discussions en cours et de travaux de finalisation au niveau gouvernemental. Il devrait être soumis à l'arbitrage du Gouvernement dans les prochaines semaines, avant que je sois en mesure d'en fournir une présentation plus détaillée devant le Parlement. Il n'est donc toujours pas passé en première lecture.

Comme déjà indiqué, le télétravail ne sera pas supprimé, mais ses modalités devraient être ajustées. Depuis la crise du covid-19, il s'est largement développé au sein des administrations, devenant un mode d'organisation courant. S'il présente des avantages en matière d'organisation du travail, il convient également d'en apprécier les limites dans le contexte du service public. L'objectif poursuivi est de trouver un équilibre entre les besoins des agents et les exigences de continuité et d'efficacité du service public.

Sur le plan organisationnel, une présence accrue sur site peut contribuer à renforcer la cohésion des équipes, à faciliter les échanges directs entre collègues ainsi que la coordination des activités au quotidien. Le télétravail peut en effet, dans certains cas, entraîner une dilution des frontières entre vie professionnelle et vie privée, avec des effets variables selon les situations individuelles, notamment en matière d'équilibre, de charge de travail perçue et de capacité à se déconnecter.

Sur le plan de la mobilité, l'économie des trajets domicile-travail les jours de télétravail peut contribuer partiellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, elle ne se traduit pas nécessairement par une absence totale de déplacements, les agents continuant fréquemment à effectuer d'autres trajets indispensables, tels que l'accompagnement des enfants ou les courses quotidiennes. Dans ce contexte, il est difficile d'apprécier de manière isolée l'impact environnemental global de cette mesure, les comportements de mobilité étant par nature diversifiés et évolutifs.

Je rappelle par ailleurs que les agents peuvent bénéficier, dans les conditions prévues, d'une prise en charge intégrale de leurs abonnements aux transports en commun, ceux-ci constituant le mode de déplacement privilégié au sein de l'administration. Cette politique

s'inscrit dans les objectifs de mobilité durable et de réduction de l'empreinte environnementale des déplacements professionnels. Par ailleurs, un retour plus fréquent en présentiel n'aura pas d'impact budgétaire supplémentaire sur la prise en charge des abonnements de transport des agents,

S'agissant de la négociation syndicale, le texte sera soumis au Comité de secteur XVI pour négociation, après l'adoption en première lecture du projet d'arrêté du Gouvernement, conformément à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les capacités des bâtiments, la stratégie immobilière repose actuellement sur le principe d'un poste de travail attribué par agent. Dans le cadre des réflexions en cours, il est envisagé, pour les projets futurs, d'intégrer une organisation plus souple des espaces de travail, adaptée aux réalités propres à chaque service, tout en garantissant des conditions d'accueil adéquates en cas de présence simultanée de l'ensemble des effectifs.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de cohérence avec la stratégie du SPW en matière de télétravail et de présence sur site, et tiendront compte des besoins spécifiques des services. Dans ce contexte, les bâtiments administratifs devront continuer à disposer de la capacité nécessaire pour accueillir une présence accrue des agents sur site.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Vous avez réduit de moitié l'intervention financière. Les agents voient réduit le bénéfice de cette prime de télétravail de moitié. On notera dans le même temps que vous voulez une prime de 30 % pour de hauts managers. Voilà déjà une incohérence totale.

En plus, vous voulez aussi réduire la possibilité de recourir au télétravail. Vous ne vous en cachez pas. On ignore évidemment les modalités précises et exactes.

On a beaucoup entendu parler du passage de 10 à quatre jours sur une période de quatre semaines. Si l'on peut vous rejoindre sur le fait que le télétravail a des avantages et des limites dans l'organisation et les besoins d'efficacité du service public, il n'en reste pas moins que cela influe énormément sur le bien-être au travail, sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle et sur la dimension environnementale, quoi que vous en disiez.

Un aspect n'est pas vraiment abordé – ou vous tentez de passer sous le tapis –, à savoir la question financière. Des agents recourent aux abonnements aux transports en commun et cela aura peu d'impact. Par contre, les agents qui se font rembourser, pour diverses raisons, le trajet domicile-lieu de travail, cela coûte. Dès lors, si vous obligez à revenir au boulot, à revenir au SPW, cela va avoir un coût. Les frais de déplacements à

vélo sont également remboursés, n'oublions pas. Quelque part, cela fait, pour certains sportifs, un bel entraînement, mais aussi une certaine partie de rémunération que le service public va devoir déboursier. Par conséquent, je ne suis pas d'accord avec vous sur l'impact financier que vous semblez glisser sous le tapis. Ce n'est pas du tout honnête.

Néanmoins, j'espère que ces modalités seront concertées avec les syndicats qui représentent les travailleurs, parce que c'est à eux qu'il advient de fixer au mieux les modalités de travail.

**Mme la Présidente.** – Merci, Madame la Députée. J'en appelle juste à votre vigilance sur vos temps de parole dans les répliques. Cela fait deux fois d'affilée que vous doublez votre temps de parole.

La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Je vous remercie. Je vais juste compléter par quelques éléments.

Madame la Ministre, vous dites : « Le télétravail ne va pas être supprimé, mais il va être ajusté ». On n'en sait pas plus. On n'a pas plus de détails sur les modalités, le nombre, les jours, les conditions. Cela fait des mois et des mois que je vous interroge sur le sujet. Les agents attendent des réponses. Ils sont toujours en attente de réponses de votre part. J'ai beau vous interroger de semaine en semaine, on n'a toujours pas de réponse claire. On ne sait pas à quoi s'attendre.

Pour le remboursement des transports en commun, c'est très bien, mais cela ne règle pas tout. Par exemple, j'habite Aiseau-Presles, c'est un petit village de 10 000 habitants. Le maillage des transports en commun, c'est vraiment une catastrophe. S'il y a une personne qui veut venir travailler ici, elle met minimum trois heures et demie. Il n'y a tout simplement pas de solution réaliste : ou il y a des transports en commun avec des horaires qui sont restreints ou pas de transport en commun du tout. Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas juste une question de confort. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas faire l'effort de prendre les transports en commun, c'est que c'est impossible. C'est du temps, du carburant, de la fatigue et de l'argent en moins à la fin du mois, et donc le pouvoir d'achat des agents qui diminue. Aujourd'hui encore, on n'a pas de réponse satisfaisante de votre part.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 »**

**Question orale  
de M. Germain Mugemangango  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les revendications des travailleurs du  
service public wallon dans le cadre de la  
manifestation du 12 mai 2026 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Özen, sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 » ;
- Mme Tillieux, sur « la mobilisation nationale du 12 mai 2026 » ;
- M. Mugemangango, sur « les revendications des travailleurs du service public wallon dans le cadre de la manifestation du 12 mai 2026 ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, le 12 mai dernier, des milliers de travailleurs et de travailleuses se sont à nouveau mobilisés à Bruxelles en front commun. Personne ne fait grève pour le plaisir : on perd du salaire, on s'expose, on se fatigue. Si les gens descendent dans la rue, c'est qu'ils n'en peuvent plus.

Vous dites être une ministre de terrain. J'entends un double cri, celui des citoyens et celui des agents publics – le pouvoir d'achat, l'énergie, les fins de mois, l'inquiétude sur les pensions –, mais aussi un épuisement des services publics et une perte de sens. Dans vos compétences, la fonction publique est au cœur. Quand on fragilise l'administration, c'est toute la chaîne du service public qui se dégrade. Cet affaiblissement a un effet domino sur les pouvoirs locaux. Les communes sont étranglées, contraintes de réduire des politiques de proximité, par exemple, en matière de sport, de cohésion sociale, d'entretien des infrastructures parce qu'elles n'ont plus de marge.

Assumez-vous, Madame la Ministre, cette politique qui, de facto, reporte la pression sur les communes et appauvrit les services rendus à la population ? Comptez-vous revoir votre politique ? Le cas échéant, quelles décisions immédiates comptez-vous prendre pour stopper cette spirale, renforcer les services publics, préserver la capacité d'action des communes et éviter que les réformes en cours aggravent les inégalités ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, le 12 mai dernier, de nombreux agents du service public, mais aussi d'autres, sont descendus dans la rue. Encore une fois, rappelons que personne ne se mobilise par plaisir. Si les agents et les citoyens se font entendre, c'est parce qu'ils ont le sentiment d'un passage en force, d'une austérité qui dégrade les services publics et d'une concertation qui ne pèse plus grand-chose. Vous vous présentez comme proche du terrain, mais, sur le terrain, on entend une tout autre chanson : des services sous pression, des équipes épuisées et une confiance rompue.

Allez-vous enfin changer de méthode ? Allez-vous garantir une concertation réelle, discuter, bouger les lignes et chercher des solutions, plutôt que décider et, ensuite, expliquer ce qui a été décidé ?

Alors que les partis de la majorité promettaient écoute et respect, et que l'on voit aujourd'hui le mécontentement exploser, ne reconnaissez-vous pas avoir trompé les citoyens sur le sens réel de vos réformes ?

Quelles mesures immédiates prendrez-vous pour arrêter d'affaiblir la fonction publique et, surtout, rétablir la confiance ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Madame la Ministre, la manifestation nationale du 12 mai dernier, qui a rassemblé près de 75 000 personnes, est une nouvelle preuve que vos mesures suscitent des interrogations, des inquiétudes et, surtout, une profonde incompréhension. Cette manifestation s'inscrit dans un climat social tendu où les travailleurs expriment de grandes inquiétudes quant aux pensions, au pouvoir d'achat, à l'indexation et à l'avenir des services publics. En Wallonie, ces inquiétudes concernent directement votre compétence de ministre de la Fonction publique.

Les organisations syndicales rappellent une chose simple : un service public de qualité ne tient pas seul. Il repose sur des agents suffisamment nombreux, correctement formés, respectés dans leur travail et disposant de conditions de carrière stables. Sans cela, ce sont les citoyens qui finissent par payer la note : des délais plus longs, des dossiers traités plus difficilement, moins d'accueil, moins de présence, moins de réponses.

Or, depuis plusieurs mois, les signaux envoyés aux agents wallons sont préoccupants. Le Gouvernement wallon a officialisé la fin de la statutarisation. Vous présentez cette réforme comme une modernisation favorisant l'agilité, l'égalité et l'attractivité. En réalité, elle répond surtout à un choix idéologique : affaiblir progressivement le cadre public au nom d'une vision dogmatique de la fonction publique. Contrairement aux discours d'économie, cette réforme risque aussi de coûter cher aux finances publiques, notamment par ses effets à long terme sur les carrières, les pensions et l'organisation des services. Sur le terrain, beaucoup d'agents y voient surtout une précarisation croissante : moins de stabilité, moins d'indépendance et plus d'incertitude pour l'avenir du service public.

À cela s'ajoutent les réformes du haut management. Là, le signal est particulièrement choquant. Alors que l'on explique partout qu'il faut économiser, serrer les budgets, demander des efforts aux travailleurs et aux services, on prévoit en même temps une augmentation des rémunérations pour les hauts managers. Il y a donc deux poids, deux mesures : pour les agents, davantage d'incertitude ; pour le sommet, davantage d'argent.

Cette réforme traduit aussi une évolution inquiétante du management public vers les méthodes du privé : recrutement externalisé, indicateurs de performance, rémunération liée aux résultats et pression accrue sur les objectifs. Le service public n'est pas une entreprise comme une autre : sa mission n'est pas de faire du chiffre, mais de garantir l'égalité d'accès, la continuité, la neutralité et la qualité du service rendu à la population.

Quelles réponses concrètes comptez-vous apporter aux revendications exprimées par les travailleurs du service public wallon dans le cadre de la mobilisation du 12 mai ? Comptez-vous rencontrer rapidement les organisations syndicales afin de rouvrir une véritable concertation sur la fin de la statutarisation, la contractualisation croissante et la réforme du haut management ?

Quelles garanties donnez-vous aux agents que ces réformes ne dégraderont pas leurs conditions de travail, leurs perspectives de carrière et leur indépendance ? Enfin, quelles garanties donnez-vous aux citoyens que ces choix ne conduiront pas à un service public wallon plus fragile, plus éloigné et moins efficace ?

*(M. Palermo, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames et Monsieur les Députés, les réformes actuellement menées au niveau fédéral répondent à des enjeux structurels et budgétaires

majeurs pour le pays. Il est vrai que leur mise en œuvre entraîne des répercussions à tous les niveaux de pouvoir, y compris au sein de la fonction publique régionale et locale. Ces mesures, bien qu'exigeantes, sont nécessaires et impliquent que chacun contribue à l'effort collectif.

Il convient également de souligner que les crises actuelles touchent l'ensemble des citoyens. Dans ce contexte, les agents de la fonction publique bénéficient d'une sécurité d'emploi, ce qui leur permet d'aborder ces évolutions dans un cadre stable et sécurisé. Il est essentiel de mettre fin aux discours qui alimentent l'inquiétude : nous travaillons pour l'avenir des agents, afin que leur emploi conserve tout son sens et reste pleinement en phase avec les évolutions de la société.

Parallèlement, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la Déclaration de politique régionale et la Déclaration de politique communautaire 2024-2029, ont engagé des réformes de modernisation de la fonction publique. L'objectif est de construire une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive, capable de s'adapter aux évolutions du monde du travail et de répondre aux attentes des agents et des citoyens. Cela passe notamment par un dépoussiérage du cadre actuel de la fonction publique, visant à simplifier et unifier ses règles, à valoriser les compétences, à fidéliser les talents et à renforcer l'intérêt général.

Il est essentiel de rappeler que ces mesures ne constituent en aucun cas un démantèlement de l'administration. Elles s'inscrivent dans une logique de performance, d'équité et de service public et visent à garantir que nos administrations restent robustes, attractives et pleinement opérationnelles, tout en préservant le bien-être et la sécurité des agents. Dans ce cadre, il s'agit de faire mieux avec les moyens disponibles, ce qui est à la fois nécessaire et possible.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est parfois affirmé, des mesures positives pour les agents seront mises en œuvre très prochainement. Il s'agit notamment de l'ouverture des emplois de promotion et d'encadrement aux agents contractuels. Pour la première fois, une véritable égalité de traitement sera assurée entre les agents statutaires et contractuels, permettant à ces derniers de bénéficier de perspectives concrètes d'évolution de carrière et de valorisation de leurs compétences.

Chaque niveau de pouvoir, dans le respect de ses compétences et de ses spécificités, est appelé à collaborer et à s'adapter dans un esprit de responsabilité partagée, afin d'assurer la réussite de ces réformes et la continuité du service public.

Enfin, s'agissant de la négociation syndicale, chaque projet d'arrêté est discuté avec les organisations syndicales représentatives, à l'issue de la première

lecture, en Comité de secteur XVI. Pour votre information, je rencontre les organisations syndicales au minimum deux fois par mois, vu que je préside les Comités de secteur XVI et XVII.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, si je comprends bien, vous gardez le cap. Depuis le début, vous répétez toujours les mêmes mots : efficacité, responsabilité, modernisation, logique de performance.

Quant à fidéliser les talents, cela dépend. En effet, jusqu'à présent, ce sont les *top managers* que l'on essaie de fidéliser, parce que, pour les autres, c'est la suppression du statut, la suppression de l'indemnité ou la forte diminution de l'indemnité de télétravail, et cetera.

Même quand les gens descendent par milliers dans la rue, vous gardez le cap. Vous ne vous dites pas que ces gens ne sont pas là pour le plaisir – ils perdent une journée de salaire –, c'est parce qu'ils ont peur, ils sont inquiets pour leur avenir, pour leurs pensions et pour les conditions de travail qui se dégradent fortement.

Même le syndicat libéral dit que la concertation sociale ne peut pas servir seulement quand cela arrange le Gouvernement. Madame la Ministre, quand les syndicats et les employeurs mettent des solutions sur la table, on ne peut pas faire semblant de ne pas les entendre. Pourtant, vous le faites.

Dans la fonction publique, les agents sont déjà sous pression. Il en va de même dans les communes, qui doivent faire plus avec moins, alors qu'elles sont les premiers contacts avec le citoyen. Les communes constituent le premier service de proximité qui est rendu.

Je vais revenir sur un autre dossier que je traite : la diminution des agents qui sont censés traiter les demandes de primes à la rénovation. On les diminue alors qu'il y a 55 000 dossiers en attente.

On diminue la logique, on ne prolonge pas les contrats pour traiter tous ces dossiers. Madame la Ministre, c'est un mouvement de plus, une manifestation de plus, un signal d'alarme de plus que vous ne prenez pas en compte et que votre Gouvernement refuse d'entendre. Vous prenez de lourdes responsabilités en faisant comme si rien ne se passait et en continuant avec des œillères.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, je vous posais la question de savoir si vous alliez changer de méthode, si vous ne sentiez pas un certain mécontentement qui continuait à se faire ressentir, si vous n'avez pas le sentiment d'avoir un peu trompé le citoyen entre les promesses électorales et ce qui se passe

réellement aujourd'hui, et si vous alliez prendre des mesures pour tenter d'arrêter d'affaiblir la fonction publique. J'ai entendu que vous persistez et signez, avec toujours le même vocabulaire et la même agilité : des enjeux structurels financiers majeurs qui rendent nécessaires ces réformes. C'est un disque que vous nous faites écouter de commission en commission, mais je dois dire qu'il y a assez peu de fond. Tout cela, comme le disait mon collègue, est très idéologique et, au final, affaiblit la fonction publique.

Vous participez à dévaloriser la fonction et le fonctionnaire que la population en général mésestime déjà, et vous continuez à renforcer ce sentiment en utilisant un vocabulaire particulier – « Je veux un dépoussiérage » –, comme s'il y avait plein de poussière sur les armoires et même sur la tête de ceux qui y travaillent ; ils n'ont plus bougé depuis 40 ans. Le vocabulaire que vous utilisez est infâme et peu respectueux.

Je trouve que le personnel est assez résilient : il attend que le couperet tombe avec vos décisions, vos arrêtés qui coupent par deux la prime de télétravail, qui va peut-être la limiter à un jour par semaine grand maximum et qui va revoir les conditions de travail de ces hommes et femmes qui, pourtant, s'engagent au quotidien et auraient bien besoin de votre soutien.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Madame la Ministre, à la fin de votre prise de parole, j'ai cru que vous faisiez une blague, car vous essayez de nous rassurer en termes de concertation en nous expliquant que, deux fois par mois, vous vous asseyez à une réunion. Il y a une grande différence entre le fait d'être présent à une réunion et écouter sérieusement et de manière ouverte les revendications du monde du travail. C'est ce que nous renvoient les syndicalistes ; Mme Özen vient de l'expliquer à travers les mots du syndicat libéral qui nous renvoie qu'il y a une grande différence entre écouter attentivement et entendre et puis s'en foutre. C'est la réalité. En termes de concertation sociale, vous avez encore beaucoup à prouver pour nous convaincre que vous avez compris ce que cela voulait dire.

Ensuite, vous n'allez faire croire à personne que vous allez améliorer le service public – pour prendre les mots que vous avez utilisés : qualité, performance – en détruisant le statut et les conditions de travail des gens qui y travaillent. C'est impossible. Vous allez précariser les conditions de travail de ces hommes et ces femmes qui se mettent au service des citoyens. Donner plus d'argent à des managers issus du privé ne va pas améliorer le service public, mais cela va l'aggraver.

Enfin, une phrase qui revient beaucoup dans la manifestation du 12 mai à propos du service public,

c'est de préciser que « le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Dès lors, à ceux qui nous écoutent et qui vont nous lire, il faut expliquer que, quand le Gouvernement wallon s'attaque au service public, il s'attaque aux citoyens. C'est ce que vous faites à travers vos réformes.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'état des lieux de la sécurité incendie au  
sein du Service public de Wallonie (SPW) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état des lieux de la sécurité incendie au sein du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, le SPW dispose d'un parc immobilier important et diversifié, occupant chaque jour plusieurs milliers d'agents et d'usagers.

Le respect des normes de sécurité incendie, la conformité des installations et l'organisation des procédures d'évacuation constituent des enjeux majeurs, tant en termes de protection des personnes que de responsabilité de l'employeur public. Vous avez, à plusieurs reprises, mis en avant une volonté de modernisation et de rationalisation de l'administration régionale, notamment au travers de la transformation numérique et de la réorganisation de certains services. Cette dynamique s'accompagne parfois de déménagements, de regroupements de services ou de travaux d'adaptation des bâtiments, qui peuvent avoir un impact direct sur la sécurité des lieux et la conformité aux normes incendie.

Disposez-vous d'un état des lieux actualisé de la conformité des bâtiments occupés par le SPW aux normes de sécurité incendie ? Quels sont les principaux constats qui en ressortent ? Quelle est la fréquence des contrôles, audits ou inspections réalisés en matière de sécurité incendie au sein de ces bâtiments ? Selon quelles modalités est assuré le suivi des éventuelles non-conformités constatées ? Des investissements spécifiques ou un plan pluriannuel sont-ils prévus afin de mettre à niveau les bâtiments qui ne répondraient pas pleinement aux exigences en vigueur ? Selon quel calendrier et avec quels montants budgétaires ?

Comment les agents du SPW sont-ils informés, sensibilisés et formés aux procédures d'évacuation et

aux consignes de sécurité incendie, en particulier dans les bâtiments les plus fréquentés ? Une priorisation des interventions est-elle établie en fonction des niveaux de risque identifiés ? Comment le Gouvernement s'assure-t-il que les bâtiments les plus sensibles fassent l'objet d'un suivi renforcé ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, il convient avant tout de rappeler que ma responsabilité porte uniquement sur les bâtiments administratifs du SPW, c'est-à-dire ceux hébergeant les services administratifs, comme Crosspoint, Cap Sud, Cap Nord. Les bâtiments dits « métiers », gérés par les SPW opérationnels, relèvent de la compétence des ministres concernés. Mes réponses ne valent donc ici que pour les bâtiments dépendant de ma compétence.

Les bâtiments administratifs du SPW, gérés par le Département de la Gestion immobilière, sont conformes aux normes de sécurité incendie en vigueur au moment de leur construction ou de leur rénovation. La stratégie immobilière actuellement mise en œuvre vise à regrouper les agents dans de nouveaux bâtiments ou dans des bâtiments récemment rénovés, garantissant ainsi leur conformité avec les normes les plus récentes en matière de sécurité incendie. Toute construction ou rénovation nécessite l'accord préalable des pompiers pour l'octroi du permis d'urbanisme. Les aspects de sécurité incendie y sont notamment examinés.

Un état des lieux des équipements de sécurité incendie est disponible et repose sur :

- les inventaires des installations : systèmes de détection incendie, détection de gaz, exutoires de fumée, extincteurs, dévidoirs, hydrants ;
- les attestations d'entretien annuel légal.

Il est à noter qu'une partie des systèmes de sécurité incendie est gérée directement par les propriétaires des bâtiments et non directement par le SPW.

Les installations sont conformes aux normes applicables à la date de leur installation. La législation ne prévoit pas d'obligation de remise systématique aux normes, sauf en cas de construction d'un nouveau bâtiment ou de rénovation lourde. En cas de non-conformité constatée, une correction est effectuée dans les plus brefs délais. De manière globale, toutes les installations de détection incendie gérées par le SPW Support sont fonctionnelles et font l'objet de contrôles préventifs et curatifs réguliers.

Les contrôles réglementaires des installations de détection et de lutte contre l'incendie sont réalisés selon les fréquences légales en vigueur, comme mentionné précédemment. Tout écart identifié lors d'un contrôle fait l'objet d'une analyse, d'une intervention corrective

et d'un suivi jusqu'à la remise en conformité. Ce suivi est effectué par un agent spécialement formé à la détection incendie, qui est chargé de contrôler les rapports d'entretien et de s'assurer de la bonne levée des remarques par les prestataires de maintenance.

Les bâtiments occupés par les agents du SPW font également l'objet de visites annuelles des lieux de travail – les VLT –, comme l'exige la législation sur la sécurité et le bien-être au travail. Lors de ces visites, tous les aspects relatifs à la sécurité et au bien-être au travail sont passés en revue et un rapport est rédigé, mentionnant les éventuels manquements ou les améliorations à apporter. Suite aux VLT, le suivi des constatations est systématiquement abordé au sein des Comités de concertation de base, jusqu'à ce que les problèmes rencontrés soient résolus.

Chaque service du SPW qui occupe un bâtiment doit, avec l'aide du Service interne de prévention et de protection au travail, établir une analyse de risque incendie et organiser son service de lutte contre l'incendie en désignant un préposé principal à la sécurité incendie ainsi que des stewards d'évacuation. Les agents désignés suivent une formation incluant un recyclage annuel et connaissent leur bâtiment, ses voies d'évacuation ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie afin d'aider les agents à évacuer en cas de danger.

Un exercice d'évacuation est organisé annuellement par le préposé principal à la sécurité incendie.

Indépendamment des interventions curatives, des remplacements préventifs des équipements de sécurité incendie sont planifiés de manière régulière, en fonction de l'obsolescence du matériel. Pour les trois prochaines années, à ce stade, les budgets prévisionnels estimés sont de l'ordre de 800 000 euros pour le remplacement préventif. Un budget annuel estimé à environ 600 000 euros est également nécessaire en maintenance préventive et curative.

À titre d'exemples, une centrale de détection incendie est remplacée préventivement après environ 20 ans et les extincteurs sont également renouvelés selon des cycles définis. Cette approche permet de garantir la fiabilité des installations sans attendre l'apparition de défaillances.

La gestion des équipiers de première intervention relève des directions fonctionnelles et d'appui, qui assurent :

- la formation et l'écolage des équipiers de première intervention ;
- l'organisation des exercices ;
- l'élaboration et la mise à jour des plans d'évacuation, en collaboration avec les services techniques compétents.

Ces dispositifs s'appliquent également aux bâtiments les plus fréquentés, garantissant ainsi une préparation adaptée en matière de sécurité incendie.

Au sein du SPW, il n'existe pas de hiérarchisation des bâtiments basée sur leur importance. En effet, le principe fondamental retenu est que la sécurité et la protection de la vie des agents de l'administration publique sont garanties de manière égale dans tous les bâtiments, sans distinction. Par conséquent, les contrôles, la gestion des équipements de lutte contre l'incendie et le suivi des installations sont assurés avec le même niveau d'exigence, d'implication et de sérieux pour l'ensemble des bâtiments administratifs.

Je rappelle que, dans le cadre de mes attributions, je suis responsable des bâtiments administratifs hébergeant les services administratifs du SPW. Je ne peux répondre pour les bâtiments dits métiers, qui relèvent des SPW opérationnels. Pour ces derniers, il convient de vous adresser aux ministres compétents.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, je prends bonne note de votre réponse et, évidemment, j'attire votre attention sur l'importance d'être en règle en la matière, puisqu'il y a des milliers d'agents qui travaillent chaque jour dans les bâtiments du SPW et que des citoyens s'y rendent aussi. Ainsi, il va de soi qu'un bâtiment public doit être un lieu sûr, pour les agents comme pour les citoyens.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la revalorisation des carrières de niveau B  
au Service public de Wallonie (SPW) et la  
cohérence des échelles barémiques »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la revalorisation des carrières de niveau B au Service public de Wallonie (SPW) et la cohérence des échelles barémiques ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, plusieurs agents de la fonction publique wallonne attirent l'attention sur la situation des carrières de niveau B au sein du Service public de Wallonie

Une revalorisation barémique a été décidée en 2019 et mise en œuvre en 2020 et 2021, principalement pour

les échelles de recrutement, telles que les B3/1 et les B3/2. En revanche, la poursuite de cette revalorisation pour les échelles supérieures, notamment les B2/1 et les B1bis, pourtant revendiquée, ne semble pas avoir été concrétisée.

Sur le terrain, plusieurs constats émergent :

- des écarts jugés faibles entre certaines échelles du niveau B interrogent la lisibilité et l'attractivité des progressions de carrière ;
- les perspectives d'évolution apparaissent limitées, notamment en ce qui concerne l'accès aux fonctions d'encadrement.

Ces éléments posent la question de la cohérence globale des barèmes, au regard des responsabilités exercées, des exigences de formation et de l'attractivité des carrières publiques, un élément qui devrait vous interpeller.

Quel est l'état d'avancement de la revalorisation des carrières de niveau B, en particulier pour les échelles B2/1 et B1bis ? Le Gouvernement envisage-t-il de poursuivre la revalorisation entamée en 2019 afin de rétablir une cohérence entre les différentes échelles du niveau B ?

Disposez-vous d'une analyse actualisée des écarts barémiques au sein du niveau B et de leur impact sur l'attractivité des fonctions publiques concernées ? Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer les perspectives d'évolution de carrière des agentes et agents de niveau B, notamment en ce qui concerne l'accès aux fonctions d'encadrement ?

Enfin, une réflexion globale sur la cohérence des grilles barémiques entre niveaux C, B et A est-elle en cours au sein du Gouvernement wallon ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous confirme que la carrière des agents de niveau B a fait l'objet d'une revalorisation partielle en 2019, afin de mieux valoriser les compétences techniques et administratives propres à ce niveau. Les échelles de recrutement B3/1 et B3/2 ont ainsi été majorées par arrêté du Gouvernement wallon le 16 mai 2019. Les échelles de promotion n'ont toutefois pas été revalorisées en raison de l'impact budgétaire significatif que cette mesure aurait entraîné.

Actuellement, un agent de niveau B au sein du service public de Wallonie dispose des perspectives d'évolution de carrière suivantes.

Premièrement, les promotions automatiques des échelles de traitement.

Après 15 ans d'ancienneté au rang B3, soit le rang de base du niveau B, le personnel de niveau B, statutaire et contractuel, bénéficie d'une promotion automatique, par avancement de grade, au grade de gradué principal, rang B2, échelle B2/1. L'écart entre l'échelle B3/1 et B2/1 pour un agent avec 15 ans d'ancienneté pécuniaire s'élève à 218,44 euros bruts mensuels indexés.

Après 10 ans d'ancienneté au rang B2, soit 25 ans d'ancienneté au niveau B, le personnel de niveau B, statutaire et contractuel, se voit octroyer une promotion automatique, par avancement d'échelle, à l'échelle de traitement à l'échelle B1/1bis. L'écart entre l'échelle B2/1 et B1/1bis pour un agent avec 25 ans d'ancienneté pécuniaire est de 450,98 euros bruts mensuels indexés.

Deuxièmement, la promotion par accession au niveau A.

Le personnel de niveau B, statutaire et contractuel à durée indéterminée, peut également vouloir accéder au niveau A. Le Code de la fonction publique wallonne, article 121, prévoit l'organisation de concours d'accession au niveau supérieur tous les quatre ans. Aussi, un concours d'accession au niveau A, accessible aux agents de niveaux B et C, a été organisé en 2022 et s'est clôturé en décembre 2024.

Troisièmement, la promotion à un emploi d'encadrement de premier gradué.

Le Service public de Wallonie compte à ce jour 39 agents statutaires qui occupent un emploi d'encadrement de premier gradué, rang B1. La déclaration de vacance d'emplois d'encadrement pour le Service public de Wallonie est actuellement à l'examen et compte notamment 14 emplois d'encadrement de premier gradué sans titulaire.

Il est important de rappeler que, selon la réglementation actuelle, l'accès aux emplois d'encadrement est réservé aux agents statutaires. Dans ce cadre, je mène une réforme visant à ouvrir ces postes aux contractuels afin de corriger cette inégalité et de leur offrir de véritables perspectives de carrière. Cette réforme s'inscrit dans un cadre plus large visant à élargir les opportunités de progression pour l'ensemble des agents. Un projet d'arrêté sera prochainement soumis au Gouvernement à cet effet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Une progression barémique de 450 euros bruts mensuels, cela ne fait pas beaucoup après 25 ans de carrière au service de l'administration. Certains diront que c'est très bien, mais ce n'est pas la prime de quasiment 30 % que vous allez permettre d'octroyer aux managers de haut niveau. Il y a donc là, me semble-t-il, encore une incohérence. Ce sont pourtant toutes ces personnes qui

vont devoir mettre en œuvre et en application toutes les tâches nécessaires pour répondre aux objectifs fixés pour les hauts managers.

Il me semble qu'il est grand temps de réfléchir à promouvoir aussi une échelle barémique plus intéressante pour ces niveaux B2 et B1. On sait que cela vient d'un historique difficile puisqu'on a créé ces grades de gradués intermédiaires avec des moyens financiers restreints. Cependant, il est temps de penser à eux et de leur permettre d'accéder, d'autant plus que vous évaluez le nombre à 39 agents statutaires B1. Si c'est le cadre complet, ce n'est pas non plus la bérézina si vous devez leur octroyer une revalorisation de cadre. Pour les B2, je n'ai pas les chiffres, mais cela mériterait d'être étudié et peut-être de réduire la valorisation salariale que vous envisagez pour les hauts managers.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les effets concrets du choc de  
simplification administrative »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les effets concrets du choc de simplification administrative ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, dans le cadre du choc de simplification administrative, près de 400 mesures auraient déjà été décidées depuis le début de la législature, touchant tant les démarches des citoyens que l'organisation interne de l'administration. Au-delà des annonces, cette stratégie vise une transformation de l'action publique vers davantage d'orientation usager, appuyée sur la modernisation des outils, la digitalisation et le recours à l'intelligence artificielle. L'ampleur et la diversité des mesures rendent leur impact difficile à apprécier très concrètement, tant pour les citoyens que pour les agents du service public. La transformation culturelle ne peut se décréter : elle suppose un accompagnement réel, des moyens suffisants et une attention particulière aux effets de la digitalisation en matière d'accessibilité.

Dès lors, disposez-vous d'une évaluation de l'impact des mesures déjà adoptées, tant pour les citoyens que pour les agents de l'administration ?

Comment accompagnez-vous les agents publics dans ce changement de culture administrative et dans l'appropriation des nouveaux outils – je pense

notamment aux outils numériques et liés à l'intelligence artificielle ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter afin que la simplification administrative n'entraîne pas de nouvelles difficultés d'accès aux services publics, notamment pour les publics qui ne sont pas à l'aise avec le numérique ? Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question. Comme vous le soulignez, la stratégie du choc de simplification administrative est une démarche de transformation continue de l'action publique. Elle vise à simplifier durablement les démarches pour les usagers, citoyens, entreprises, associations et pouvoirs locaux, et s'inscrit dans un processus évolutif alimenté au fil des décisions et des retours de terrain.

Comme déjà souligné, cette démarche repose sur trois volets :

- évolution de la culture et des pratiques des services publics ;
- modernisation continue des outils ;
- mesures de simplification concrètes prises à travers le temps.

S'agissant des mesures de simplification qui sont prises en continu, j'ai présenté en avril dernier, en tant que ministre de la Simplification administrative, un état des lieux conforme à l'engagement de transparence pris. Je me suis en effet engagée, au nom du Gouvernement, à présenter deux fois par an un état de la situation. Ce monitoring repose sur un recensement structuré, alimenté de manière continue, des décisions du Gouvernement en matière de simplification administrative ou comportant un volet de simplification administrative.

Je tiens à rappeler également que les mesures de simplification sont portées dans les politiques publiques concernées et relèvent dès lors de la responsabilité des ministres fonctionnels, en concertation avec leur administration.

Concernant le chantier de changement de culture, je tiens à confirmer que la dynamique est également bien en cours. Une démarche d'accompagnement au changement et de transformation du SPW est en cours de mise en œuvre. Elle se concrétise au travers d'un ensemble d'actions qui sont portées en collaboration avec le Secrétariat général, le Comité stratégique du SPW et l'administration.

Ce changement de culture est envisagé comme un processus progressif à mettre en place sur les moyen et long termes. Il vise à soutenir l'évolution des pratiques et de la culture organisationnelle du SPW.

Sans être exhaustif, ce programme repose sur :

- la réalisation de projets concrets et visibles de simplification ;
- l'expérimentation de nouvelles manières de travailler ;
- la montée en compétences par la formation, la sensibilisation et l'accompagnement ;
- la reproduction et la diffusion des bonnes pratiques éprouvées ;
- le support et le conseil aux équipes de l'administration.

De manière globale et transversale, une attention particulière est en effet apportée à l'accompagnement des agents dans les outils numériques soutenant la mise en œuvre de procédures simplifiées. L'intelligence artificielle constitue un levier important de simplification administrative que je soutiens, à condition de rester utile, encadrée et au service de l'humain.

Au sein du SPW, les expérimentations menées sur des cas d'usages concrets ont permis d'identifier des bénéfices attendus et de préparer un déploiement progressif, toujours sous contrôle humain.

Vous m'avez déjà interpellée à différentes reprises sur la mise en place de l'IA au sein du Service public de Wallonie. J'ai eu l'occasion de vous dresser un état des lieux des expérimentations et des différents accompagnements visant à garantir un usage optimal.

Cette démarche s'accompagne d'une gouvernance solide fondée sur la formation, l'accompagnement des agents et la sensibilisation aux enjeux éthiques. L'objectif est clair : faire de l'IA un outil d'appui, sans jamais remplacer l'humain ni créer de nouvelles formes d'exclusion dans l'accès aux services publics.

Je vous rejoins sur le fait que la simplification ne doit pas entraîner de difficultés d'accès aux services publics pour les publics plus fragilisés numériquement. Sur ce sujet, mon ambition et celle du Gouvernement wallon sont bien claires : il s'agit de moderniser l'administration, tout en veillant à ce qu'aucun citoyen ne soit laissé au bord du chemin.

C'est dans cet esprit que nos actions se poursuivent, afin que le progrès numérique reste pleinement au service de tous. Je tiens à le souligner avec force : la transition numérique ne signifie en aucun cas la disparition du contact humain. Le Gouvernement wallon a clairement réaffirmé son attachement à une offre de service multicanal, combinant démarches en ligne, guichets physiques, accompagnement téléphonique et échanges par voie postale.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Effectivement, je vous ai interrogée en juin de l'année dernière sur cette question du choc de simplification administrative. Vous m'aviez expliqué qu'il n'était pas question d'imposer une liste figée d'actions ou de mesures, mais de maintenir une dynamique évolutive, avec des mesures qui viennent s'ajouter au long de la législature, une feuille de route pour chaque projet et un dispositif d'évaluation.

Aujourd'hui, je vous demande où vous en êtes. Vous renvoyez un peu vers vos collègues en disant que chacun a sa feuille de route. Dont acte.

Pour ce qui concerne le SPW, j'ai peu de choses concrètes, en fait, si ce n'est qu'un changement de culture est en cours, avec une mise en œuvre effectuée au travers de réunions avec le Costra, un processus progressif, et cetera.

J'entends beaucoup de mots, mais peu de choses tangibles sont observées sur le terrain. Dans ce contexte, il sera extrêmement important de s'assurer que la simplification ne se limite pas à une liste de mesures accumulées pour simplifier, mais se traduise dans la réalité par un accès facilité aux droits pour les citoyens et à des conditions de travail soutenables pour les agents du service public. Nous resterons vigilants à cet égard.

*(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la boussole numérique européenne à  
l'horizon 2030 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la boussole numérique européenne à l'horizon 2030 ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, dans le cadre de la boussole numérique européenne, l'Union européenne fixe l'objectif de services publics entièrement accessibles en ligne à l'horizon 2030. Cette ambition de digitalisation est présentée comme un levier d'efficacité et de simplification administrative. Elle soulève toutefois des enjeux importants en matière d'accès effectif aux droits.

Selon le baromètre de l'inclusion numérique, près de quatre Belges sur 10 se trouvent en situation de vulnérabilité numérique. Si certains citoyens bénéficient de démarches plus rapides, d'autres rencontrent des difficultés liées à la complexité des outils, aux dysfonctionnements techniques ou à l'absence d'accompagnement pouvant conduire à des situations de non-recours aux droits.

Cette transformation ne peut se limiter à une simple numérisation des procédures existantes. Elle suppose de repenser les services en intégrant les réalités des usagers et en garantissant des alternatives accessibles. La réduction des guichets physiques et des contacts humains constitue, à cet égard, un facteur de fragilisation pour certains publics. Une approche multicanal apparaît indispensable afin de concilier modernisation des services publics et égalité d'accès.

Disposez-vous d'une évaluation des effets de la digitalisation des services publics en Wallonie, notamment en matière de non-recours aux droits, d'exclusion numérique et d'organisation des services ? Quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en œuvre pour garantir une approche réellement multicanal, incluant le maintien de guichets physiques et un accompagnement humain ? Selon quel calendrier ? Comment intégrez-vous la participation des usagers et des agents dans la conception des services numériques pour en assurer leur accessibilité effective ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer récemment lors de la Commission du 20 avril 2026, la Wallonie ne dispose pas d'une évaluation consolidée et chiffrée permettant d'isoler précisément l'impact de la digitalisation sur le non-recours aux droits.

Néanmoins, plusieurs constats convergents montrent qu'une part significative de la population reste en situation de vulnérabilité numérique, ce qui peut en effet compliquer l'accès aux démarches en ligne.

C'est précisément pourquoi le Gouvernement a fait le choix d'une approche résolument omnicanale. Le numérique doit être une opportunité, jamais une obligation. Ce principe est d'ailleurs garanti par le décret du 21 novembre 2024, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2025, qui impose aux autorités publiques de conserver plusieurs canaux d'accès – accueil physique, ligne téléphonique et voie postale – en complément des services numériques.

Ce principe est également consacré dans la Stratégie du choc de simplification adoptée en mars 2025 qui fait de l'accessibilité et de l'inclusion numérique une priorité, en conservant différents canaux d'accès pour

les plus vulnérables. Tous les travaux menés en matière de simplification et digitalisation s'inscrivent dans cette philosophie.

C'est pourquoi, en matière de Fonction publique, nous veillons ainsi à maintenir des alternatives accessibles : guichets physiques via les Espaces Wallonie, accompagnement personnalisé, services téléphoniques dédiés et relais de proximité via les CPAS et les Espaces publics numériques.

Parallèlement, nous renforçons la qualité des services numériques eux-mêmes. Avec la structuration du SPW Digital et le développement d'expertises en expérience utilisateur, nous intégrons directement les besoins des citoyens dans la conception des démarches. Des tests, ateliers participatifs et panels d'usagers sont mobilisés pour améliorer en continu l'accessibilité et la simplicité des outils.

Enfin, je vous confirme que nous accompagnons les agents publics dans cette transition, afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle d'appui aux citoyens.

Je termine en attirant votre attention sur le fait que, d'une manière générale, la problématique de l'accessibilité des services publics est transversale et ne relève pas uniquement de mes compétences, qu'il s'agisse de la politique menée en matière de simplification administrative ou de la digitalisation. Elle concerne d'abord l'ensemble des services publics de Wallonie et pas seulement le SPW. L'AViQ ou le TEC, par exemple, sont des structures publiques qui sont en lien direct avec tous les publics, en ce compris ceux qui peuvent être en difficulté avec les outils digitaux. Elle passe également par la lutte contre la fracture numérique et une offre de services pour les citoyens concernés, qu'il s'agisse de faciliter l'équipement des ménages ou de renforcer les lieux d'accueil comme les EPN.

Tous ces volets sont complémentaires pour répondre à la question de l'accessibilité des services publics qui implique une approche multidisciplinaire et collaborative. Ils visent à réduire les inégalités numériques et à garantir un accès effectif aux outils, aux services et aux compétences numériques.

En ce qui concerne plus spécifiquement ces alternatives au numérique, je vous invite à vous adresser à M. le Vice-Président Pierre-Yves Jeholet en charge du Numérique et à M. le Ministre Yves Coppieters en charge des Solidarités et de l'Égalité des chances.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – C'est assez insupportable d'entendre, à chaque fois : « Adressez-vous à mon collègue pour tel problème, adressez-vous à mon autre collègue pour tel autre problème ». Ce n'est pas l'objet de ma question. Ma question s'adresse à vous, c'est à vous de me répondre dans le cadre de vos compétences. Vous me parlez de l'AViQ et du TEC,

mais je ne vous ai pas questionnée sur cela. Je vous interpelle sur le Service public de Wallonie et le problème de l'accès au droit.

J'entends avec bonheur qu'il existe des panels citoyens pour tester les services mis en œuvre numériquement ; c'est très bien. J'espère que c'est le cas dès leur conception, avec des tests sur des profils variés de la population. C'est ce que nous devons engranger.

Pourquoi ne pas également réinvestir les moyens gagnés ? En effet, avec la mise en place d'outils numériques, on gagne inévitablement du temps. Pourquoi ne pas réinvestir les gains de ces opérations dans l'accompagnement des publics fragiles, pour renforcer une aide humaine pour ces personnes en difficulté, plutôt que réduire les coûts ou, pire, réduire les effectifs ? Les agents publics doivent pouvoir consacrer plus de temps à l'aide aux citoyens qui en ont le plus besoin.

**Mme la Présidente.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 15 heures 58 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

### Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les heures supplémentaires dans la fonction publique »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les heures supplémentaires dans la fonction publique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, la récente décision du Gouvernement fédéral d'augmenter le plafond des heures supplémentaires volontaires passant de 240 à 360 heures par an – c'est quand même une augmentation de 50 % –, s'inscrit dans une évolution plus large du marché du travail.

D'une logique de réduction du temps de travail, nous glissons progressivement vers une intensification des prestations. Les experts pointent une individualisation croissante des relations de travail, un affaiblissement du dialogue collectif, un risque de banalisation de longues durées de travail.

Le caractère fiscalement avantageux de certaines heures supplémentaires interroge. Pourquoi rendre moins coûteuse une heure supplémentaire qu'une heure normale, au risque d'encourager des formes d'organisation du travail moins équilibrées ? Ces constats, bien qu'inscrits dans un cadre fédéral, ne sont pas sans conséquences pour la fonction publique wallonne. Dans un contexte de tensions sur le recrutement, de charge de travail accrue et de transformation des services publics, la question du recours aux heures supplémentaires mérite une attention particulière.

Disposez-vous d'un état des lieux précis du recours aux heures supplémentaires au sein du Service public de Wallonie et des organismes publics wallons, tant en volume autorisé et réalisé qu'en évolution ces dernières années ? Quelles sont les règles actuellement en vigueur en Wallonie en matière d'heures supplémentaires, notamment en matière de compensation, récupération et encadrement collectif ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter pour éviter que le recours aux heures supplémentaires devienne une réponse structurelle aux besoins en personnel, au détriment de politiques de recrutement et d'amélioration des conditions de travail ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je souhaite apporter deux précisions importantes avant de répondre à votre question. Premièrement, la fiscalité relative à la rémunération des travailleurs ne relève pas de la compétence de la Région wallonne. Je ne peux donc pas me prononcer sur des décisions du Gouvernement fédéral concernant l'avantage fiscal des heures supplémentaires. Deuxièmement, la récente augmentation du plafond d'heures supplémentaires n'est pas applicable aux agents de la fonction publique wallonne. En effet, la loi du 12 mai 2004 portant les dispositions fiscales diverses et le mécanisme qu'elle complète, tel que repris à l'article 154*bis* du Code des impôts sur les revenus, ne visent pas les membres du personnel du Service public de Wallonie.

Cela étant précisé, la Région wallonne ne dispose pas d'un mécanisme rendant fiscalement avantageuses les heures supplémentaires. En ce qui concerne le SPW, les chiffres dont l'administration dispose incluent à la fois les heures supplémentaires classées en

supplément des heures habituelles et les heures prestées en dehors du régime normal de travail – le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés –, faisant partie de l'horaire de travail pour les agents assurant un service continu ainsi que la valorisation-bonification selon le moment de prestation : nuit, week-end, jours fériés.

La législation impose par ailleurs des repos compensatoires obligatoires, ce qui rend difficile la production de chiffres strictement représentatifs des heures supplémentaires. Pour donner un ordre de grandeur, le total d'heures irrégulières et de bonifications s'établit comme suit :

- en 2021, 847 057 heures ;
- en 2022, 786 351 heures ;
- en 2023, 775 477 heures ;
- en 2024, 781 231 heures ;
- en 2025, 806 292 heures.

Ces données montrent, à l'exception de 2021 – la sortie de la période covid –, une certaine stabilité.

Les règles relatives aux heures supplémentaires des agents du SPW reposent sur plusieurs textes. La loi fédérale du 14 décembre 2000 prévoit que « les heures prestées ouvrent un droit à des repos compensatoires pouvant, dans certaines circonstances, être remplacés par une compensation financière. »

Au niveau régional, il convient de distinguer les heures prestées à la demande de la hiérarchie et celles effectuées volontairement. L'arrêté du 14 juin 2001 encadre les heures imposées en dehors du régime normal, permettant une compensation sous forme de récupération ou d'allocation financière lorsque le nombre d'heures dépasse la durée maximale autorisée sur un mois. Pour les heures volontaires au-delà de la moyenne de 38 heures hebdomadaires, la circulaire du 9 février 2009 limite leur cumul à 60 heures pour le personnel à temps plein, quatre cinquièmes ou trois quarts-temps, et à 30 heures pour le personnel à mi-temps, avec possibilité de récupération sous forme de congé ou de bonification d'horaires.

Les règlements d'ordre intérieur des directions générales fixent le calendrier et les modalités de récupération ou d'allocation financière en concertation avec le supérieur hiérarchique. Parallèlement, l'administration conduit actuellement un audit visant à optimiser l'organisation du recours aux heures irrégulières dans une logique d'équilibre entre bien-être des agents et mission accomplie.

Il est important de souligner que ces données concernent exclusivement le SPW et ne permettent pas de se prononcer sur les pratiques des UAP.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Nous continuerons à suivre de près ces informations.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « la préparation de l'administration**  
**wallonne à la proposition de résolution**  
**européenne relative aux portefeuilles d'identité**  
**numérique pour les entreprises »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la préparation de l'administration wallonne à la proposition de résolution européenne relative aux portefeuilles d'identité numérique pour les entreprises ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Madame la Ministre, la proposition de règlement européen sur les portefeuilles d'identité numérique pour les entreprises, examinée par le Comité des Régions – dans lequel j'ai l'honneur de siéger – constitue une opportunité directe pour simplifier les échanges entre entreprises et administrations publiques. Les organismes du secteur public devront en adopter les fonctionnalités de base dans les 24 mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement.

Le Comité des Régions souligne que « la numérisation ne peut se substituer à la simplification administrative qui doit progresser en parallèle. » Il appelle à l'intégration de ces outils dans la boîte à outils du marché unique, notamment via le principe « une fois pour toutes », appelé le *only once*, principe décrit dans la Déclaration de politique régionale wallonne.

Comment l'administration wallonne se prépare-t-elle à respecter l'obligation de conformité dans le délai de 24 mois ? Comment ce règlement s'articule-t-il avec le chantier de simplification administrative du Gouvernement, notamment avec le principe *only once* prévu dans la Déclaration de politique régionale ? Une cartographie des procédures administratives wallonnes à numériser en priorité est-elle en cours d'élaboration ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le portefeuille d'identité numérique pour les entreprises – ou European Business Wallets – s'inscrit dans le futur cadre européen eIDAS 2.0. Il constitue une avancée importante pour simplifier et sécuriser les échanges entre les entreprises et les administrations, grâce au partage de données authentifiées. Ce dossier est piloté

au niveau européen et suivi en Belgique par le niveau fédéral. La Wallonie, pour sa part, s'y prépare activement, afin d'être prête dès l'entrée en vigueur du règlement, dans le respect du délai de 24 mois, et surtout pour en tirer tous les bénéfices pour nos entreprises.

Concrètement, notre administration s'appuie sur une stratégie déjà bien engagée de simplification administrative et de transformation numérique. Des outils comme l'espace personnel unique et la Banque-carrefour d'échange de données permettent déjà des échanges sécurisés et fluides. Le cadre juridique a également été renforcé récemment, ce qui nous donne une base solide pour intégrer les exigences européennes.

Ce règlement est pleinement cohérent avec les priorités du Gouvernement, en particulier avec le principe du *only once*. L'objectif est simple : ne plus demander aux entreprises des informations qu'elles ont déjà fournies. C'est dans ce sens que le SPW travaille actuellement par la mise en place d'une stratégie de la donnée. Cette dernière inclut des chantiers stratégiques comme le partage de données, la mise en place d'une gouvernance globale et d'une vision data-centric. C'est aussi une opportunité de moderniser nos services publics : démarches simplifiées, informations préremplies, procédures plus rapides ; en un mot, un service public qui s'adapte enfin aux besoins des entreprises.

Enfin, s'il n'existe pas encore de cartographie formelle, ce travail devra s'inscrire dans les chantiers en cours de simplification et de digitalisation.

En résumé, le SPW aborde ce dossier comme une opportunité concrète d'accélérer la simplification administrative et de mieux servir les entreprises.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je suis content d'apprendre que le dossier est pris en compte et que l'on ne va pas tout d'un coup se retrouver avec la demande de l'Europe, en se disant qu'il serait temps que l'on s'y mette. Cette notion d'anticipation pour être prêts est bonne.

Comme vous l'avez souligné, cela va aider les entreprises, leur simplifier la vie dans leurs relations avec le secteur public. C'est une opportunité pour accélérer la simplification administrative et la numérisation. C'est un point important, puisque cela permettra aussi à des entreprises qui viennent de l'étranger d'être reconnues plus facilement et plus rapidement par l'administration wallonne quand elles auront besoin de relations avec elle. Tant mieux si on l'a intégré.

Je souligne aussi dans votre réponse l'aspect stratégie de la donnée, voir quelles données seront partagées et comment on va évoluer à ce niveau. C'est un dossier que l'on suivra de près. Tant mieux si cette exigence européenne est déjà anticipée au niveau wallon.

**Question orale  
de Mme Veronica Cremasco  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les moyens affectés à l'École  
d'administration publique (EAP) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les moyens affectés à l'École d'administration publique (EAP) ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Madame la Ministre, le 20 avril dernier, nous avons assisté à un exposé extrêmement riche des deux derniers rapports d'activités de l'École d'administration publique par sa directrice générale. J'avais la chance d'être en commission ce jour-là. Vous aviez tenu un propos extrêmement succinct.

J'ai aussi eu le plaisir de vous adresser quelques questions suite à la présentation de la directrice générale. Vos propos étaient vraiment très succincts. Je voulais vous entendre sur certaines perspectives de l'École d'administration publique du point de vue gouvernemental. Je reviens donc en question orale ; c'est peut-être ce que vous attendiez pour que je vous pose ces questions.

De manière générale, vos propos ne nous ont quand même pas vraiment rassurés sur la volonté du Gouvernement de pérenniser l'outil que constitue l'EAP, l'École d'administration publique, et le cadre budgétaire dans lequel elle est amenée à travailler au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, le rapport d'activité 2025 et l'exposé en commission ont mis en exergue l'intérêt de la plateforme de gestion des formations. Cette plateforme permet de gérer les inscriptions et les formations de près de 30 000 agents. Cela a été très bien expliqué pendant l'exposé. Ce n'est pas uniquement une plateforme où vous pouvez prendre connaissance de quelques formations. C'est un outil de gestion des formations. Cette plateforme est appelée à évoluer, ce qui me semble assez logique. La question de son

financement est cruciale. La directrice générale nous a indiqué que « la dotation actuelle de l'EAP ne suffira pas à prendre en charge le coût d'une nouvelle plateforme » et que l'EAP allait « devoir mettre sur la table éventuellement le besoin d'avoir des moyens complémentaires ou de trouver les moyens de demander que les organisations bénéficiant du service contribuent au financement de la plateforme ».

L'hypothèse d'une suppression de l'EAP est-elle définitivement écartée ? Après avoir supprimé le certificat de management public, comment le Gouvernement a-t-il prévu de former les nouveaux hauts managers issus du privé, afin qu'elles et ils acquièrent les connaissances spécifiques au secteur public ? Comment allez-vous réussir cette formation ? Quels moyens seront attribués à l'EAP pour ce faire ? Avez-vous prévu de doter l'EAP d'une enveloppe budgétaire pluriannuelle ? La pérennisation, pour l'EAP et d'autres organisations, est très importante et a été mise en évidence au début de la législature, afin de ne pas remettre l'ouvrage sur le métier chaque année, mais cela peine à arriver.

Enfin, s'agissant de la nouvelle plateforme, un outil pertinent pour gérer l'ensemble des formations de l'administration, le Gouvernement a-t-il été sollicité par l'École d'administration publique ? Quel est l'état des discussions ? Des moyens budgétaires seront-ils dégagés pour ce projet ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale et la Déclaration de politique communautaire fixent comme objectif la suppression du certificat de management public dans le cadre de la réforme des emplois de haut management qui redéfinit entièrement le paradigme des procédures de désignation de ces hauts managers. L'École d'administration publique assurait initialement la gestion de ce certificat.

En raison de cette suppression, il est logique et nécessaire de mener une réflexion sur l'avenir de l'EAP, comme dans l'absolu pour toutes les structures. Il convient toutefois de souligner que cette réflexion ne remet en aucun cas en cause la nécessité de garantir aux agents un cadre de formation solide et structuré, assurant leur perfectionnement et leur montée en compétences tout au long de leur carrière.

Dans ce cadre, différentes options sont envisagées, avec la seule volonté de maintenir une formation adéquate des agents de la fonction publique.

Concernant les moyens alloués à l'EAP, la dotation pour l'année 2026 s'élève à 4 543 000 euros. Ce financement s'inscrit dans le cadre du mécanisme prévu

par l'accord de coopération conclu le 10 novembre 2011 entre la Communauté française et la Région wallonne, ayant établi une École d'administration publique commune aux deux entités.

Enfin, s'agissant des discussions relatives à la nouvelle plateforme, celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la réflexion globale actuellement en cours. Aucune décision définitive n'a encore été prise, et les travaux se poursuivent afin de déterminer l'organisation la plus adaptée et efficace.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Madame la Ministre, vous ne me donnez aucune réponse. Que le certificat de management public sera supprimé, je l'avais déjà bien compris.

Vous me donnez un budget annuel de l'École d'administration publique. Cependant, cela ne me donne aucune idée sur le fait que vous allez contribuer, au moins a minima, à valoriser un tout petit peu cela, notamment en les stabilisant de façon pluriannuelle ? Pas de réponse.

À propos des nouveaux hauts managers, je n'ai pas entendu de réponse non plus sur la formation par rapport à des besoins spécifiques du secteur public, surtout si ce sont de hauts managers. Cela vaut pour tout le monde, mais il y a des valeurs et des modes de fonctionnement du service public qui doivent absolument être communiqués.

Je n'ai absolument obtenu réponse à rien.

Sur la nouvelle plateforme, vous me dites qu'il y a des discussions en cours. Dans le choc des simplifications et la pérennisation que l'on ne voit pas arriver, je voudrais au moins entendre que l'on ne tue pas des outils qui ont montré toute leur efficacité. Ces outils ont été exposés ici et on a tous pu acter que c'était particulièrement efficace d'avoir une plateforme générale et globale. J'espère a minima que vous n'allez pas tuer cet outil.

**Question orale**  
**de M. Charles Gardier**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « la végétalisation des bâtiments publics**  
**wallons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la végétalisation des bâtiments publics wallons ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Charles Gardier** (MR). – Madame la Ministre, en 2021, nous votions au Parlement une proposition de résolution que j'avais l'honneur de porter sur la végétalisation des bâtiments publics régionaux.

Les demandes formulées au Gouvernement étaient les suivantes :

- introduire la notion de végétalisation au sein de la réflexion globale sur l'efficacité énergétique des futurs bâtiments publics et ceux qui seront soumis à une rénovation initiée par la stratégie immobilière pour 2020-2024 en matière de bâtiments administratifs ;
- insérer, au sein du cadastre des bâtiments publics repris dans la stratégie immobilière pour 2020-2024 en matière de bâtiments administratifs, une rubrique concernant la faisabilité de projets de végétalisation innovants et adaptés à la situation, afin d'augmenter la biodiversité et la rétention de l'eau de pluie sur les sites – tant au niveau des bâtiments que de leurs abords – et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies ;
- insérer, au sein de l'expérience pilote relative à la construction d'un immeuble contemporain reprise dans la stratégie immobilière pour 2020-2024 en matière de bâtiments administratifs, l'étude des projets de végétalisation innovants et adaptés à la situation.

Pour cette législature, pouvez-vous m'indiquer ce qui est prévu en la matière ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, en 2021, une analyse des toitures des bâtiments administratifs gérés par le département immobilier a été réalisée afin d'évaluer la faisabilité des projets de végétalisation.

Cette étude a montré que le parc immobilier présentait très peu de bâtiments susceptibles d'accueillir une telle initiative, en raison de l'absence de toitures plates ou de contraintes techniques limitantes. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie immobilière relative aux bâtiments administratifs du SPW dont j'ai la charge, le Département de la gestion immobilière prévoit, lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent, d'examiner au cas par cas des solutions de végétalisation des toitures dans le cadre de ses projets de rénovation. C'est notamment le cas de la toiture du bâtiment situé à Jambes, rue Bovesse 25, qui occupe une partie des services du SPW TLPE.

Par ailleurs, certains bâtiments en location comme Crosspoint et Cap Sud, regroupant respectivement l'ensemble des services du SPW Finances et certains bâtiments généraux à Namur, disposent déjà de toitures plates et de terrasses végétalisées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je remercie beaucoup Mme la Ministre pour ses réponses. Je vous avoue que je reste convaincu – je l'étais à l'époque – de l'intérêt de ce type de démarche. J'entends bien qu'elles n'ont pas l'air d'être si simples que cela à mettre en œuvre concrètement. Je suis heureux de savoir qu'il y a des cas où cette végétalisation a pu être réalisée.

Le fait de poser la question est une première démarche en ce sens, mais j'espère continuer à sensibiliser, car, à mon avis, c'est important de continuer ce type de démarche pour que l'atmosphère dans nos villes reste supportable. Beaucoup d'analyses le démontrent : il faut vraiment faire le maximum pour végétaliser un maximum d'espaces. Merci pour

l'attention que vous porterez dorénavant à ce type de projets.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX** *(Suite)*

### ***Interpellations et questions orales transformées en questions écrites***

**Mme la Présidente.** – La question orale de Mme Greco à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les retards du Gouvernement wallon dans le dossier du terrain synthétique de Jumet et les conséquences pour la Ville de Charleroi » est transformée en question écrite.

### ***Interpellations et questions orales retirées***

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Dejardin, sur « les mesures de Mme la Ministre dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté » ;
- Mme De Rodder, sur « l'accompagnement du Comité d'acquisition de la zone d'immersion temporaire (ZIT) Ellignies-Sainte-Anne (Belœil) » à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 20 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés  
Mme Veronica Cremasco, Ecolo  
M. Maxime Daye, MR  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
Mme Sophie Fafchamps, Présidente  
Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives  
M. Charles Gardier, MR  
Mme Anne Lambelin, PS  
M. Vincent Maillen, MR  
M. Chris Massaki Mbaki, MR  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Özlem Özen, PS  
M. Vincent Palermo, MR  
M. Patrick Spies, PS  
Mme Éliane Tillieux, PS  
M. Thierry Witsel, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AES	Association des établissements sportifs
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
EAP	École d'administration publique
eIDAS	Electronic Identification, Authentication and Trust Services (services électroniques d'identification, d'authentification et de confiance)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication
IA	intelligence artificielle
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
RCA	régie communale autonome
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
ZIT	zone(s) d'immersion temporaire